

DE SCHOUWBUET



Illustrations: Ingo Schandeler



Numéros de téléphone et adresses
des différents bâtiments scolaires:

Adresse postale:
École Fondamentale Steinfort
B.P. 31
L-8401 Steinfort

Cycle I - Précoce

STEINFORT (Maison Relais) 399 313-360
7B, rue de Hagen L-8421

KLEINBETTINGEN 26 10 89 47

Cycle I - Préscolaire

STEINFORT (Maison Relais) 399 313-337
7b, rue de Hagen L-8421

STEINFORT (Maison Relais - nouvelle extension) 399 313-330
7b, rue de Hagen L-8421
Bureau du cycle 1

KLEINBETTINGEN 26 10 89 46
7, rue du Parc L-8380

KLEINBETTINGEN (Al Spillschoul) 39 92 69
7, rue du Parc L-8380

7, rue du Parc L-8380

Cycles II-IV - Primaire

STEINFORT
rue de Kleinbettingen L-8436
Bâtiment primaire: 399 313-300
Fax 399 313-930
Bâtiment complémentaire: 399 313-310
Fax 399 313-931

STEINFORT (Maison Relais - nouvelle extension) 399 313-340
7b, rue de Hagen L-8421
Bureau du cycle 2

KLEINBETTINGEN
rue de la Gare L-8380 39 92 70
Fax 39 56 54

Autres

Piscine 399 313-400
Hall Sportif 399 313-410

Maison Relais Steinfort 399 313-370
7b, rue de Hagen L-8421

Président du Comité d'école

KOHNEN Christian
Bureau dans le bâtiment de la Maison Relais Tél.: 399 313-301
rez-de-chaussée Fax: 399 313-930
christian.kohnen@education.lu

Service scolaire communal

HOFFMANN Pit
Tél : 399 313-217
pit.hoffmann@steinfort.lu

Direction de région Mamer

GREISCH Marie-Paule, Directrice
LEMMER Nadine et KEIPES Brigitte, Directrices adjointes
Tél: 26 44 62-50
Fax: 26 44 62-51
secretariat.mamer@men.lu

L'école fondamentale Steinfort sur internet:

www.schoul-stengefort.lu

Adresse email: primaire.steinfort@ecole.lu

MOT DU PRÉSIDENT

Chers parents,
Chers lecteurs,

A l'instar des années précédentes, la présente édition du « Schoulbuet » rassemble bon nombre d'informations sur la vie scolaire susceptibles de vous intéresser pour accompagner vos enfants tout au long de l'année scolaire 2018/2019 et vous fera découvrir quelques moments forts de l'année scolaire écoulée avec une rétrospective richement illustrée.

Vous trouverez dans ce dossier également des éléments de contact entre l'école et les parents de nos élèves. Une bonne collaboration entre les parents et les enseignants est un élément essentiel d'une éducation réussie du jeune.

Les parents et les enseignants procèdent régulièrement à des échanges individuels portant notamment sur les objectifs du cycle, les modalités d'évaluation de l'apprentissage et l'organisation de la classe que fréquentent leurs enfants.

Le titulaire de classe de votre enfant est votre première personne de contact pour toute question en relation avec la scolarité. Profitez de ses heures de consultation pour parents pour vous tenir au courant des progrès de votre enfant. Si votre enfant rencontre des problèmes d'apprentissage, le titulaire de classe ensemble avec les autres membres de l'équipe pédagogique pourra vous conseiller sur l'aide qui pourra lui être apportée.

L'organisation scolaire 2018/2019 de la commune de Steinfort, dont vous trouverez tous les détails dans ce bulletin, prévoit de nouveau 27 classes, réparties sur les localités de Steinfort et Kleinbettingen (8 classes en cycle 1, dont 2 classes du 'précoce' et 6 classes du 'préscolaire' et 19 classes du cycle 2.1 au cycle 4.2.).

Comme chaque année nous avons le plaisir de souhaiter la bienvenue à un ou plusieurs nouveaux membres du corps enseignant. Cette année, nous souhaitons la bienvenue et beaucoup de succès et de satisfaction dans leur tâche à Mesdames Sandy Loos, Mickels Schmartz et Jil Duhr qui interviendront en tant qu'institutrices surnuméraires dans les cycles 2 à 4.

Mais, comme chaque année il y a aussi des membres du personnel enseignant qui vont nous quitter: M. Jhang Rauchs va prendre sa retraite bien méritée, Mesdames Tania Wenzel et Simone Wanderscheidt nous ont quittés pour pouvoir accepter une autre tâche et les remplaçantes Mesdames Tamara Block et Lussi Wampach.

Nous tenons à les remercier pour leur travail et leur dévouement dans l'intérêt de l'école et de nos élèves et nous leur souhaitons beaucoup de succès et de plaisir avec leurs nouvelles tâches. Pour terminer j'aimerais remercier tous les acteurs du champ éducatif pour leurs apports précieux au bon fonctionnement de l'école fondamentale de la commune de Steinfort: les membres de la direction de région Mamer, le collège des bourgmestre et échevins et le conseil communal, les membres de la commission scolaire, les services administratif et technique de la commune de Steinfort, le staff administratif du bureau régional, les

représentants des parents d'élèves et tous les parents d'élèves, l'équipe de la Maison Relais Steinfort, l'équipe des instructeurs de natation de la piscine de Steinfort, les membres du bureau temps de terrain du Bachelor en Sciences de l'Education de l'Université du Luxembourg, les coordinateurs des quatre cycles d'apprentissage, mes collègues du comité d'école et tous les membres du corps enseignant.

Et dans l'espoir de pouvoir continuer de cette sorte, je souhaite au nom de toute l'équipe de l'EF Steinfort et en mon nom personnel, tout d'abord à nos anciens élèves qui quittent l'école fondamentale de la commune de Steinfort, plein de succès dans leur vie d'étudiants au sein du secondaire, et au plaisir de vous revoir le 17 septembre prochain d'ores et déjà aux enfants, aux parents, aux enseignants et à tous les autres acteurs de l'école fondamentale une rentrée pleine d'enthousiasme et une année scolaire 2018/2019 pleine de succès et de joie d'apprendre.

Christian Kohnen
Président du Comité d'école



Rentrée des classes 2018 / 2019

La rentrée des classes 2018/2019
aura lieu:

Lundi, le 17 septembre 2018 à 8 heures.

L'année scolaire 2018/2019 commencera
avec une journée de classe entière
(de 8.00 à 11.50 heures et de 14.00
à 16.00 heures.)

À 8 heures les élèves seront accueillis
par leur titulaire de classe et l'horaire
normal des cours 2018/2019 commencera
à 10 heures.

An der Schoul hu
mir vill Freed,
mat Respekt an
Héiflechkeet.



Horaire de classe du cycle I

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h00-11h45	8h00-11h45	8h00-11h45	8h00-11h45	8h00-11h45
14h00-16h00		14h00-16h00		14h00-16h00

Horaire de classe des cycles II à IV

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h00-8h55	8h00-8h55	8h00-8h55	8h00-8h55	8h00-8h55
8h55-9h45	8h55-9h45	8h55-9h45	8h55-9h45	8h55-9h45
10h00-10h55	10h00-10h50	10h00-10h55	10h00-10h50	10h00-10h55
10h55-11h50	10h50-11h40	10h55-11h50	10h50-11h40	10h55-11h50
	11h45-12h35		11h45-12h35	
14h00-14h55		14h00-14h55		14h00-14h55
15h05-16h00		15h05-16h00		15h05-16h00

Surveillance et sécurité

Une surveillance est assurée par un enseignant délégué 10 minutes avant le début officiel des cours, ainsi que 10 minutes après les heures de classe dans les enceintes scolaires et aux arrêts de bus.

La surveillance des élèves de l'enseignement fondamental se fait à tour de rôle par des membres du personnel enseignant selon un plan de surveillance officiel arrêté dans le cadre de l'organisation scolaire.

Il est rappelé aux parents et aux élèves qu'il est défendu aux écoliers de quitter l'enceinte scolaire à partir de 7h50 et 13h50 avant le commencement des cours sans l'autorisation préalable de la personne responsable de la surveillance.

Pour ne pas entraver le début des cours, le personnel enseignant prie les parents de ne pas accompagner leurs enfants dans les bâtiments au début des cours.

Après ces 10 minutes de surveillance après la fin des cours, les élèves doivent être impérativement repris par leur famille ou une tierce personne. Il est à souligner que les parents sont alors responsables de leurs enfants non repris. Pour des raisons de responsabilité, les enseignants n'ont pas le droit de transporter des élèves dans leur voiture privée. Un enfant qui n'est pas repris après l'école pourra être confié aux autorités policières.

Organisation scolaire 2018 / 2019

CYCLE I - PRÉCOCE

Précoce à Steinfort

Institutrice

BARTHÉLEMY Carole

Educatrices

MANGEN Anne /
MEYERS Sonja

Précoce à Kleinbettingen

Institutrices

ARNOLD Michèle /
FRIEDEN Lynn

Educatrice

CALDERONI Tanja

CYCLE I - PRÉSCOLAIRE

Classes à Steinfort

BACKES Cynthia
Bâtiment « Maison Relais »

ÖZEN Sema
Bâtiment « Maison Relais »

HOFFMANN Steffi
Bâtiment « Maison Relais »

RAUCHS Anouk
Bâtiment « Maison Relais »

Classes à Kleinbettingen

MULLER Joëlle
SPINELLI Naïka

Institutrice intervenant

HULTEN Bernadette

Enseignante intervenant

FUNK-EISCHEN Mariette

CYCLES II À IV ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Classes à Steinfort

CYCLE II

1 ROLLIN Nathalie
Bâtiment « Maison Relais »
1 LANG Caroline
1 SCHERER Andrée
2 RIVOLDINI Carmen
Bâtiment « Maison Relais »
2 BAUSTERT Nadine
2 KABER Danièle
2 MATTERN Joëlle

CYCLE III

3 SCHAAL Carole
3 BIVER Gaby
4 ROLLINGER Nathalie
4 OEHMEN Sacha

CYCLE IV

5 QUARING Linda
5 ROBEN Xavier
6 ROLLINGER Jean-Paul
6 THILL Kim

Classes à Kleinbettingen

CYCLE III

3 VANDEWALLE Michèle
4 RIES-SCHAUS Carole /
MALLINGER Kai

CYCLE IV

5 SCHABER Renée
6 MOES Nadine

Instituteurs intervenants chargés de différentes branches et/ou des cours d'appui

BECHET Raphaël
BERTEMES Serge
DUHR Jil
KOHNNEN Christian
KOMES Jackie
LOOS Sandy
MALLINGER Kai
SCHMARTZ Mickels
WEYNANDS Marita

Enseignants intervenants chargés de différentes branches

FUNK-EISCHEN Mariette
LINSTER-THEIN Susy
RISCH Carole

Institutrices des cours d'accueil

RAUCHS-CLEMENS Danielle
SCHMARTZ Mickels

Remplaçant permanent

FEIEREISEN Thierry



Annuaire de l'école fondamentale Steinfort 2018/2019



ARNOLD	Michèle	cycle 1 - précoce Kleinbettingen	26 10 89 47	michele.arnold@education.lu
BACKES	Cynthia	cycle 1 - préscolaire	399 313 -337	cyntba@gmail.com
BARTHELEMY	Carole	cycle 1 - précoce	399 313 -360	carole.barthelemy@education.lu
BAUSTERT	Nadine	cycle 2.2	399 313 -302	nadinebaustert@yahoo.de
BECHET	Raphaël	cycle 2 - surnuméraire		raphael.bechet@gmail.com
BERTEMES	Serge	cycles 3&4 - groupe d'appui	399 313 -345	serge.bertemes@education.lu
BIVER	Gaby	cycle 3.1	399 313 -304	gabrielle.biver@education.lu
CALDERONI	Tanja	cycle 1 - éducatrice précoce Kleinbettingen	26 10 89 47	tanja.calderoni@education.lu
CLEMEN	Mireille	cycle 1 - remplaçante précoce		mimi.clemi@hotmail.com
DUHR	Jil	cycles 2-4 - surnuméraire		jil.duhr@education.lu
FEIEREISEN	Thierry	cycles 1-4 - remplaçant permanent		thierry.feiereisen@education.lu
FRIEDEN	Lynn	cycle 1 - précoce Kleinbettingen	26 10 89 47	lynn.frieden@education.lu
FUNK-EISCHEN	Mariette	cycles 2-4 - surnuméraire		mariette.eischen@education.lu
HOFFMANN	Steffi	cycle 1 - préscolaire	399 313 -335	steffi.hoffmann@education.lu
HULTEN	Bernadette	cycle 1 - surnuméraire		bernadette.hulten@education.lu
KABER	Danièle	cycle 2.2	399 313 -309	daniele.kaber@education.lu
KOHNEN	Christian	cycle 4 - surnuméraire	399 313 -301	christian.kohnen@education.lu
KOMES	Jackie	cycle 2 - surnuméraire	399 313 -323	jackie.komes@education.lu
LANG	Caroline	cycle 2.1	399 313 -313	caroline.lang@education.lu
LINSTER-THEIN	Susy	cycles 2-4 - surnuméraire		susy.thein@education.lu
LOOS	Sandy	cycles 2-4 - surnuméraire		sandy.loos@education.lu
MALLINGER	Kai	cycles 2-4 - surnuméraire		kai.mallinger@education.lu
MANGEN	Anne	cycle 1 - éducatrice précoce	399 313 -360	annchen76@gmail.com
MATTERN	Joëlle	cycle 2.2	399 313 -315	joelle.mattern@education.lu
MEYERS	Sonja	cycle 1- éducatrice précoce	399 313 -360	sonja.meyers@education.lu
MOES	Nadine	cycle 4.2 Kleinbettingen	399 270	nadine.moes@education.lu
MULLER	Joëlle	cycle 1 - préscolaire Kleinbettingen	26 10 89 46	muller.j@education.lu
OEHMEN	Sacha	cycle 3.2	399 313 -305	sacha.oehmen@education.lu
ÖZEN	Sema	cycle 1 - préscolaire	399 313 -336	sema.ozen@education.lu
QUARING	Linda	cycle 4.1	399 313 -314	linda.quaring@education.lu
RAUCHS	Anouk	cycle 1 - préscolaire	399 313 -333	anouk.rauchs@education.lu
RAUCHS-CLEMENS	Danielle	cours d'accueil	399 313 -321	danielle.clemens@education.lu
RISCH	Carole	cycles 2-4 - surnuméraire		risch.carole@education.lu
ROBEN	Xavier	cycle 4.1	399 313 -316	xavier.roben@education.lu
ROLLIN	Nathalie	cycle 2.1	399 313 -341	nathalie.rollin@education.lu
ROLLINGER	Jean-Paul	cycle 4.2	399 313 -311	jean-paul.rollinger@education.lu
ROLLINGER	Nathalie	cycle 3.2	399 313 -303	nathalie.rollinger@education.lu
SCHAAL	Carole	cycle 3.1	399 313 -312	caroscha@hotmail.com
SCHABER	Renée	cycle 4.1 Kleinbettingen	399 270	renee.schaber@education.lu
SCHAUS	Carole	cycle 3.2 Kleinbettingen	399 270	cschaus@gms.lu
SCHERER	Andrée	cycle 2.1	399 313 -306	andree.scherer@education.lu
SCHMARTZ	Mickels	cycles 2-4 - surnuméraire / cours d'accueil	399 313 -325	mickels.schmartz@education.lu
SPINELLI	Naïka	cycle 1 - préscolaire Kleinbettingen	399 269	naika.spinelli@education.lu
THILL	Kim	cycle 4.2	399 313 -308	thill.kim@education.lu
VANDEWALLE	Michèle	cycle 3.1 Kleinbettingen	399 270	vanfam@pt.lu
WEYNANDS	Marita	cycles 2-4 - surnuméraire		marita.weynands@education.lu

Les différents organes de l'école fondamentale Steinfort

Le Comité d'école

2014 – 2019

D'après la loi scolaire du 6 février 2009 portant sur l'organisation de l'enseignement fondamental, tous les comités d'école ont été renouvelés en 2014.

Le personnel enseignant de l'École fondamentale Steinfort réuni en assemblée générale ordinaire en mai 2014 a élu les membres du Comité d'école 2014 – 2019 en présence du Collège des bourgmestre et échevins de la Commune de Steinfort.

Les membres du Comité d'école de la Commune de Steinfort sont:

Président

KOHNEN Christian

Secrétaire et représentant des enseignants surnuméraires

BECHET Raphaël

Représentant du Cycle I (précoce et préscolaire)

BACKES Cynthia

Représentant de Kleinbettingen

MULLER Joëlle

Représentants de Steinfort

LANG Caroline, ROLLIN Nathalie, QUARING Linda



BACKES Cynthia; QUARING Linda; KOHNEN Christian; ROLLIN Nathalie; BECHET Raphaël; MULLER Joëlle; LANG Caroline

La durée des mandats, qui sont renouvelables, est de cinq ans. Le Comité d'école est l'organe appelé à assurer la gestion de l'école sous la tutelle des autorités communales et nationales. La mission du Comité d'école est e.a. d'assurer ensemble avec la direction et les autorités communales l'organisation et la gestion de l'École fondamentale et le partenariat avec les parents d'élèves.

Loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental:

Art. 40.

Il est créé dans chaque école un comité d'école qui a les missions suivantes:

1. élaborer une proposition d'organisation de l'école;
2. élaborer un plan de développement de l'établissement scolaire et participer à son évaluation;
3. élaborer une proposition sur la répartition du budget de fonctionnement alloué à l'école;
4. donner son avis sur toute question qui concerne le personnel de l'école ou sur lequel la commission scolaire le consulte;
5. déterminer les besoins en formation continue du personnel;
6. organiser la gestion du matériel didactique et informatique de l'école;
7. approuver l'utilisation du matériel didactique conformément à l'article 11.

Art. 42.

Le président du comité d'école a pour attributions:

1. de présider, de préparer et de coordonner les travaux du comité d'école;
2. de veiller, ensemble avec la direction de région, au bon fonctionnement de l'école et d'animer et de coordonner le travail des équipes pédagogiques;
3. d'assurer les relations avec les autorités communales et nationales;
4. d'assurer les relations avec les parents d'élèves;
5. d'assurer les relations avec l'organisme qui assure l'encadrement socio-éducatif des élèves et avec l'équipe médico-socio-scolaire;
6. d'accueillir les remplaçants des enseignants et d'organiser l'insertion des nouveaux élèves;

7. de coordonner les plans horaires des différents enseignants;
8. de rassembler les données concernant les élèves fournies par les titulaires de classe;
9. d'informer le bourgmestre ou son délégué de toute absence d'élève dont le motif n'est pas reconnu valable;
10. d'accorder les dispenses de fréquentation scolaire pour une durée dépassant une journée;
11. de collaborer avec l'Agence pour le développement de la qualité de l'enseignement dans les écoles.

Le Comité d'École de la Commune de Steinfort est membre de la Fédération des Comités d'école et de Cogestion du Luxembourg (FCECL), association ayant e.a. les missions suivantes:

- établir une concertation et une coopération étroites et permanentes entre les comités pour étudier et traiter de toutes les questions qui intéressent leur fonctionnement, leurs missions et leurs relations avec les autorités et pouvoirs publics;
- être l'interlocuteur, en tant qu'organe représentatif des comités, des communes et du gouvernement ainsi que des autres partenaires pour les questions touchant les objectifs et missions ainsi que le fonctionnement;
- formuler des avis sur des projets législatifs et réglementaires concernant les comités;
- promouvoir la coopération entre les écoles;
- promouvoir, soutenir et défendre le principe de la cogestion;
- faciliter aux membres des comités l'exercice de leur fonction par la formation et par l'information;
- défendre les intérêts des comités et assurer la protection de leurs droits par des mesures et des interventions appropriées;



Enseignants chargés de différentes missions

Délégués à la commission scolaire:
LANG Caroline et KOHNEN Christian

Délégués à la sécurité à l'école:
LANG Caroline et BECHET Raphaël

Responsables de la médiathèque scolaire:
RAUCHS-CLEMENS Danielle
et ROLLIN Nathalie

Responsables du matériel informatique:
ROBEN Xavier et ROLLINGER Jean-Paul

Responsable des remplacements du personnel enseignant:
KOHNEN Christian

Responsable « LASEP »
(Ligue des Associations Sportives de l'Enseignement Primaire)
BECHET Raphaël

Coordinateurs de cycle

Les coordinateurs de cycle assurent la coopération entre les membres des équipes pédagogiques.

cycle I	BACKES Cynthia / HULTEN Bernadette
cycle II	LANG Caroline / ROLLIN Nathalie
cycle III	ROLLINGER Nathalie
cycle IV	ROLLINGER Jean-Paul



HULTEN Bernadette; BACKES Cynthia;
ROLLIN Nathalie; ROLLINGER Jean-Paul;
LANG Caroline; ROLLINGER Nathalie

Comme par le passé, **le titulaire de classe et les enseignants intervenants** assurant l'encadrement scolaire des élèves restent les premiers interlocuteurs des parents pour toutes les questions qui concernent la classe de leur enfant.

La commission scolaire communale

Président: PETTINGER Guy,
Bourgmestre

Membres:
KABERS Béatrice, KNEIP Georges,
DOEMER Mireille, GRIESER Bianca

Représentants du personnel de l'École fondamentale:
LANG Caroline
KOHNEN Christian

Représentants des parents d'élèves à l'école:
ZBINDEN Josiane
HÖRSCH Christiane

Secrétaire: HOFFMANN Pit

Depuis la rentrée en septembre 2009, toutes les écoles préscolaires et primaires, désormais appelées écoles fondamentales, sont organisées en 4 cycles d'apprentissage. Le premier cycle est constitué de l'éducation précoce (facultative) et préscolaire. Les 3 cycles suivants correspondent à l'enseignement primaire et ont chacun une durée de 2 ans. L'organisation en cycles revient à certifier chaque 2^e année que l'élève possède les compétences requises pour avancer au cycle suivant.

Les parents désireux de s'informer plus amplement sur l'organisation de l'enseignement fondamental peuvent consulter le site internet du Ministère de l'Éducation Nationale: www.men.lu.

âge théorique de l'enfant	Enseignement secondaire (Lycée ou Lycée technique)	
	Orientation	
	11 10	Cycle 4
	9 8	Cycle 3
	7 6	Cycle 2
	5 4	Cycle 1
3	éducation précoce (année facultative)	



Information sur la protection des données dans le cadre des traitements de données à caractère personnel

À partir du 25 mai 2018, le règlement général sur la protection des données est applicable dans les pays de la communauté européenne. Ce nouveau cadre légal remplace la directive de 1995 et la loi luxembourgeoise de 2002.

La composition des différentes classes est un élément parmi d'autres en rapport avec l'organisation scolaire et comporte notamment un relevé nominatif tel qu'il est prévu à l'article 4 du règlement grand-ducal du 18 février 2010 concernant la saisie et le traitement des données à caractère personnel des élèves de l'enseignement fondamental. Eu égard aux dispositions européennes et nationales, de telles listes ne peuvent plus être rendues publiques.



Quinze directions de région assurent la gestion et l'inspection journalière des écoles et elles coordonnent aussi la prise en charge des enfants à besoins spécifiques.

Dans chaque région, l'équipe de direction est composée d'un directeur et de deux à quatre directeurs adjoints. Elle est placée sous l'autorité du ministre et fonctionne selon un modèle collégial.

La direction de région numéro 2 comprenant les communes de Bertrange, Mamer, Strassen, Kopstal, Kehlen, Koerich et Steinfort est composée

de la directrice
Madame **Marie-Paule GREISCH**,
assistée par les directrices adjointes
Mesdames **Nadine LEMMER** et
Brigitte KEIPES.

Les directions de région sont en charge de

- la gestion administrative et la surveillance pédagogique des écoles de leur région ;
- la consultation et l'accompagnement des professionnels ;
- l'insertion professionnelle des jeunes enseignants et éducateurs ;
- la gestion des relations entre le personnel enseignant à l'intérieur des écoles et les relations des domaines école-élève et école-parents.

Ensemble avec les présidents des comités d'école, les directions de région

- déterminent les grands axes des mesures de développement scolaire,
 - organisent les mesures d'inclusion scolaire,
 - suivent la mise en œuvre des plans de développement scolaire,
- et
- déterminent les priorités en matière de formation des acteurs, notamment en vue de l'établissement d'une collaboration effective et confiante entre les écoles et les structures d'éducation et d'accueil du secteur non formel.

Les directions de région sont aussi responsables de la prise en charge des enfants à besoins spécifiques. Les équipes multi-professionnelles ont été partiellement intégrées au sein des directions de régions et rebaptisées « équipes de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques » (ESEB).

Une nouvelle fonction d'instituteur spécialisé en développement scolaire a été introduite. Ces instituteurs assistent les écoles dans leur développement scolaire et soutiennent les enseignants dans leur travail pédagogique, à la demande de ceux-ci, pour toute question relative à l'organisation et la gestion journalières des apprentissages.

L'instituteur spécialisé en développement scolaire intervient dans une région définie et collabore étroitement avec les présidents des comités d'école.

Le comité de l'école tient à remercier l'institutrice spécialisée en développement scolaire **Madame Sophie Hamelle** pour son accompagnement.

La prise en charge des enfants à besoins particuliers ou spécifiques est organisée selon un dispositif sur trois niveaux:

AU NIVEAU LOCAL

À partir de l'année scolaire 2017-2018, 150 instituteurs spécialisés dans la scolarisation des enfants à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (I-EBS) sont recrutés sur une période de 4 ans.

Affectés aux écoles, ils interviennent dans la prise en charge des élèves à besoins particuliers ou spécifiques, dans une approche inclusive, au sein de l'école et assistent les élèves en classe. Ils se concertent avec les titulaires de classe et les équipes pédagogiques et font le lien avec les parents et avec la commission d'inclusion qui siège au niveau régional. Ils ont pour mission de coordonner la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et de contribuer à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs spécifiques.

AU NIVEAU RÉGIONAL

Au sein de chacune des quinze directions de région, un directeur adjoint est essentiellement responsable de l'organisation de l'équipe de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (ESEB), ainsi que du bon fonctionnement de la commission d'inclusion.

Les équipes de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (ESEB) sont coordonnées au niveau régional. Elles ont pour mission d'assurer, en collaboration avec les écoles et les instituteurs concernés, l'élaboration d'un premier diagnostic et le suivi de la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers, si la prise en charge assurée par l'école n'est pas suffisante.

Pour les élèves à besoins éducatifs spécifiques, l'ESEB assure une première intervention en situation de crise et effectue un premier diagnostic. C'est ensuite la commission d'inclusion qui définit la forme de la prise en charge, dont la mise en œuvre est à nouveau assurée par l'équipe de soutien.

L'objectif est d'accélérer la prise en charge des élèves à besoins spécifiques et de présenter un premier diagnostic dans les quatre semaines qui suivent le signalement.

L'actuelle commission d'inclusion scolaire est réorganisée au niveau régional. La nouvelle commission d'inclusion a pour mission de définir, soit à la demande des parents, soit à la demande de l'instituteur ou d'un représentant de la maison relais, et pour autant que les parents aient marqué leur accord, la prise en charge des élèves qui en ont besoin.

La commission d'inclusion :

- conseille l'école pour l'adaptation de l'enseignement en classe assuré par l'enseignant titulaire ;
- organise l'assistance en classe par un membre de l'ESEB ;
- peut préconiser l'intervention spécialisée ambulatoire, ou le cas échéant, l'enseignement dans une classe d'un centre de compétences spécialisé.

L'intervention autour de l'enfant est consignée dans un plan de prise en charge individualisé soumis aux parents pour accord et évalué annuellement pour y intégrer les adaptations jugées nécessaires pour assurer le progrès et l'épanouissement de l'enfant.

AU NIVEAU NATIONAL

8 centres de compétences en psychopédagogie spécialisée agiront au niveau des élèves en procédant à un dépistage systématique dans leurs domaines de spécialisation, par un diagnostic spécialisé de chaque élève qui leur est signalé, en assurant une aide ponctuelle en classe, une prise en charge ambulatoire et, pour certains élèves, en proposant la fréquentation, temporaire ou non, d'une classe du centre.

La prise en charge des enfants souffrant de problèmes comportementaux

Le phénomène des enfants souffrant de problèmes comportementaux et manifestant des comportements inadaptés en classe est une des préoccupations majeures des écoles.

Pour une partie des enfants qui présentent des difficultés plus graves, pouvant se traduire par des comportements agressifs ou déviants, la scolarisation s'avère pourtant impossible, au moins temporairement. Ces enfants ont alors besoin d'une prise en charge socio-éducative intense en dehors du milieu scolaire.

Dans les cas de souffrance extrême, la santé mentale de l'enfant peut être affectée. Une prise en charge psychothérapeutique en dehors de l'école s'impose.

Dans ce dernier cas, l'élève profite d'une double inscription : dans son école d'origine et auprès du centre de compétences.

Huit centres seront créés, dont cinq se fondent sur des structures existantes :

- l'actuel Centre de logopédie évoluera vers le Centre pour le développement langagier, des compétences auditives et communicatives ;
- l'actuel Institut pour déficients visuels évoluera vers le Centre pour le développement des compétences visuelles ;
- l'Institut pour infirmes moteurs cérébraux évoluera vers le Centre pour le développement moteur et global ;

- les Centres d'éducation différenciée seront regroupés dans le Centre pour le développement intellectuel ;

et

- l'Institut pour enfants autistiques et psychotiques évoluera vers le Centre pour le développement des enfants et jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme.

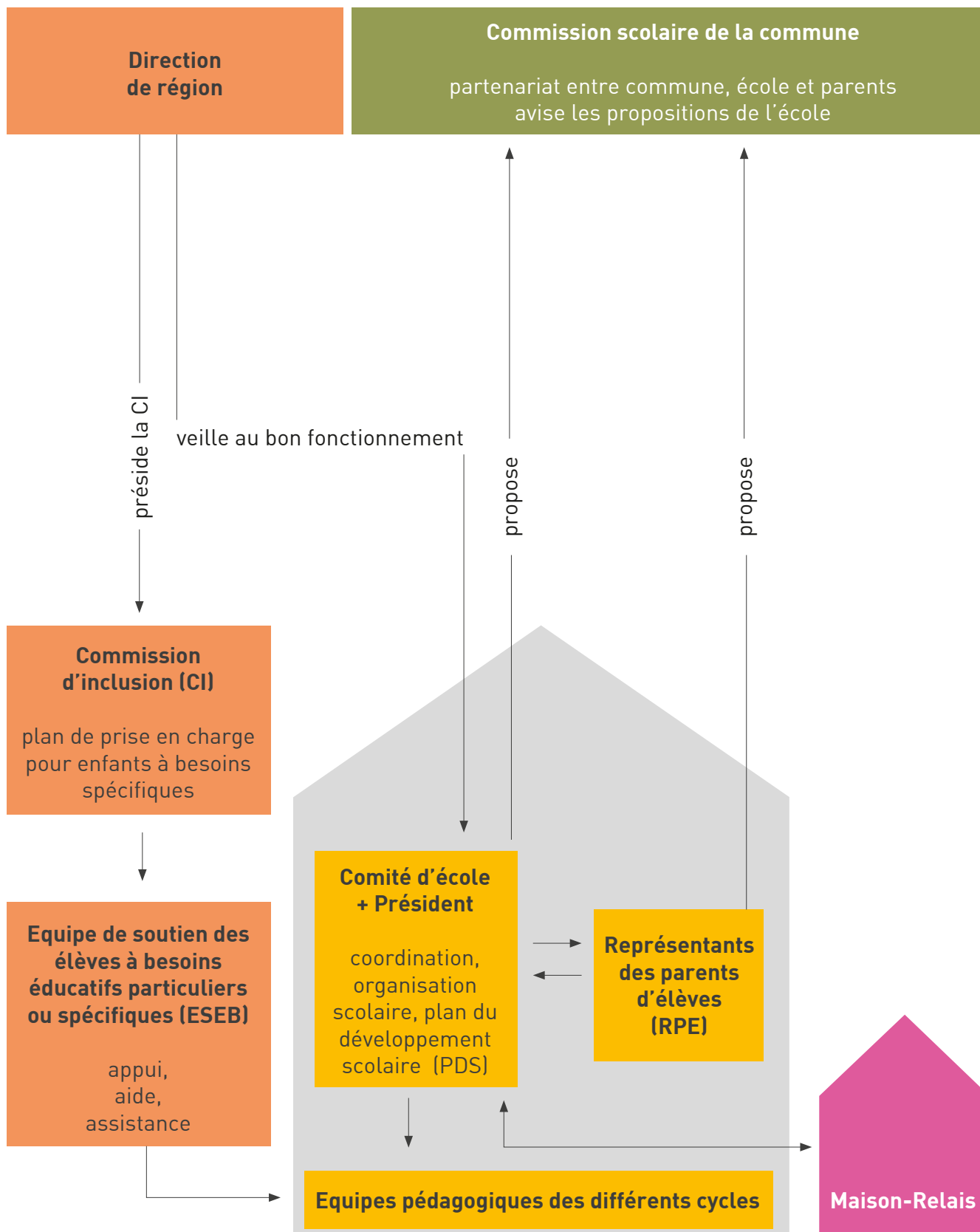
Trois centres de compétences seront nouvellement créés:

- un Centre pour le développement des apprentissages pour les élèves souffrant de dyslexie, de dyscalculie, de dyspraxie ... ;
- un Centre pour le développement socio-émotionnel, pour les élèves souffrant de troubles du comportement et
- un Centre du suivi des enfants et jeunes intellectuellement précoces, pour les élèves dits « surdoués » ou à haut potentiel.

La commission nationale d'inclusion (CNI) est l'autorité de référence pour les professionnels, les institutions et les parents. C'est la CNI qui décide de la transmission d'un dossier au centre de compétences pour établir un diagnostic spécialisé et c'est aussi la CNI qui propose ensuite, les prises en charge appropriées.

À noter que ce sont les parents qui, en dernier lieu, continuent de choisir les mesures qui leur semblent propices au développement général, à l'autonomie et à l'épanouissement personnel de leur enfant.

Organigramme de l'enseignement fondamental



Informations utiles

1) Obligation scolaire

Loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire stipule:

Art. 7. Tout enfant habitant le Luxembourg âgé de quatre ans révolus avant le premier septembre 2018, doit fréquenter l'école. Cette obligation s'étend sur douze années consécutives à partir du premier septembre 2018.

Art. 18. Dans tous les cas où l'élève est inscrit dans une école autre que celle de la commune de résidence, les parents informent sans délais et au plus tard huit jours après le début des cours, moyennant remise d'une copie du certificat d'inscription délivré par l'école, l'administration communale de leur résidence.

Les parents, dont leur(s) enfant(s) n'est (ne sont) pas inscrit(s) dans une classe de l'École fondamentale de la commune de Steinfort, sont priés de remettre un certificat scolaire de l'école de leur(s) enfant(s) au service scolaire de la Commune de Steinfort jusqu'au 26 octobre 2018 au plus tard.

2) Cycle I (Éducation précoce - facultative)

A. Âge d'admission

Chaque enfant ayant trois ans révolus au 1er septembre 2018 peut être admis dans une classe de l'éducation précoce.

B. Horaires et accueil

L'éducation précoce fonctionne de 8h00 à 11h45 de lundi à vendredi et de 14h00 à 16h00 heures le lundi, mercredi et vendredi. Le temps d'arrivée se situe le matin entre 7h30 et 9h00, l'après-midi entre 13h50 et 14h00. Le moment du départ est prévu le matin entre 11h30 et 11h55 (lundi, mercredi, vendredi) resp. 12h30 (mardi et jeudi), l'après-midi entre 16h00 et 16h10.

C. L'éducation précoce est facultative

L'inscription est gratuite et la fréquentation de l'éducation précoce n'est pas obligatoire. Elle permet cependant aux enfants de prendre contact de façon ludique avec d'autres enfants. Dès la petite enfance, qui constitue une phase de développement intense, il convient de préparer les enfants à une vie d'autonomie, de découvertes et d'apprentissages tout au long de la vie. Par le contact avec les autres, l'enfant peut développer ses capacités langagières, communicatives et sociales, physiques et motrices, affectives et cognitives. L'éducation précoce met l'accent sur le jeu, le jeu éducatif et sur l'entraînement langagier par la pratique. Les enfants étrangers ont la possibilité d'approfondir leurs connaissances en langue luxembourgeoise avant d'entamer l'éducation préscolaire.

D. Education plurilingue au cycle 1

Depuis la rentrée 2017/2018, les classes du cycle 1 mettent en oeuvre une approche plurilingue axée sur le luxembourgeois et le français, tout en valorisant les langues d'origine des enfants.

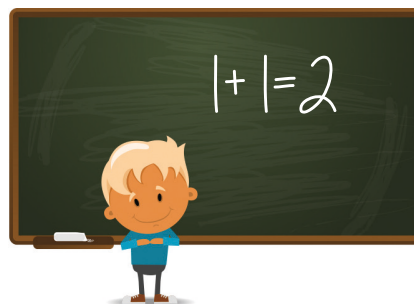
« Comme dans le passé, le luxembourgeois reste la langue de scolarisation la plus importante au cycle 1 et par conséquent, le développement des compétences en langue luxembourgeoise restera une priorité. Langue de communication commune, le luxembourgeois constitue un apport important pour la socialisation et l'intégration des enfants. L'initiation à la langue française s'ajoute aux missions du cycle 1: Elle a pour but de favoriser un accès naturel et décontracté des enfants à cette langue, par le biais d'activités ludiques et contextualisées comme des chansons, des comptines, de petites histoires etc. Les langues d'origine des enfants ont leur place au sein du cycle 1 et sont valorisées dans le contexte d'activités multilingues. »

(extrait de la circulaire ministérielle aux administrations communales concernant l'organisation scolaire 2017/2018)

3) Cycle I (Enseignement préscolaire)

Chaque enfant ayant atteint l'âge de 4 ans révolus au 1er septembre 2018 doit suivre l'enseignement préscolaire.

L'enseignement préscolaire est organisé d'après le principe de groupes mixtes, c'est-à-dire que chaque classe accueille des enfants de la première et des enfants de la deuxième année de l'enseignement préscolaire. Ce système favorise la communication et les apprentissages sociaux, il augmente les possibilités d'imitation, d'entraide et de coopération entre enfants d'âges différents. Le préscolaire est caractérisé par un climat d'accueil proche du climat familial, par l'importance accordée au développement global de l'enfant et par les méthodes pédagogiques utilisées. Il contribue au développement de la personnalité, à l'acquisition de connaissances et de savoir-faire, à la familiarisation avec le milieu culturel, au développement de comportements réfléchis et responsables et à l'intégration scolaire et sociale. Les activités prennent souvent la forme d'un jeu ou d'un projet. Mais l'enfant doit aussi apprendre à effectuer un travail imposé et à se concentrer; ce sont des aspects importants de la maturité scolaire. L'enseignant laisse à l'enfant la liberté et le temps nécessaire pour expérimenter et pour comparer et combiner les résultats de ses expériences. Il encourage l'enfant et oriente son attention sur les aspects importants des problèmes posés. Les activités de l'enseignement préscolaire sont variées et relèvent des domaines suivants: activités corporelles, musicales, artistiques, mathématiques, activités de langage et d'éveil aux sciences.



4) Cycles II-IV (Enseignement primaire)

Chaque enfant ayant atteint l'âge de 6 ans révolus au 1er septembre 2018 doit suivre l'enseignement primaire.

L'enseignement primaire a pour but d'apprendre aux enfants de parler et d'écouter, la lecture et l'écriture en langue allemande, française et luxembourgeoise, ainsi que les mathématiques. Le sport, la musique, l'éveil aux sciences, la géographie et l'histoire sont d'autres branches importantes. Afin de promouvoir le travail autonome des enfants, les enseignants peuvent leur ordonner des devoirs à domicile et les laisser travailler aussi bien en groupe qu'individuellement.

«Bëschschoul»

A partir de la rentrée 2018/2019 le projet pédagogique « Bëschschoul » a été généralisé pour toutes les classes du cycle II. Les sept classes du cycle II (1ères et 2es années d'études primaires) participent au projet pédagogique dans le domaine d'expériences relatif à la « nature ». Lors de sorties pédagogiques hebdomadaires dans la forêt, les élèves du cycle II vivent des situations d'apprentissage avec tous les sens. Ces sorties constituent une plus-value dans les domaines tels que l'expression corporelle, la psychomotricité, les sports et la santé.

5) Apprentissage du français au cycle 2

À partir de l'année scolaire 2018/19, la phase d'exploration de la langue française, qui a été entamée au cycle 1, sera poursuivie, dès le premier trimestre, au cycle 2. Le nombre de leçons dédiées à l'enseignement et l'apprentissage du français oral au cycle 2 restera inchangé et sera réparti sur l'ensemble du cycle 2. Il est prévu de faire régulièrement et plusieurs fois par semaine des activités langagières en français adaptées au niveau des élèves (jeux, chansons, écoutes, interactions, etc.) afin de consolider les savoirs, les savoir-faire et les compétences dans les domaines de l'expression orale et de la compréhension de l'oral.

L'accent est mis sur la production et la compréhension de l'oral par une approche ludique et communicationnelle, différenciée, multisensorielle et centrée sur l'élève. La langue est à considérer avant tout comme un moyen de communication et d'interaction sociale. Afin de souligner l'importance accordée à l'oral, les volets « compréhension de l'écrit » et « production écrite » ne sont pas repris au plan d'études pour l'enseignement du français au cycle 2 ;

Les cycles 1 et 2 forment la première phase de l'apprentissage du français, appelée phase d'exploration. Celle-ci est suivie d'une phase d'approfondissement aux cycles 3 et 4.

6) Natation et éducation physique

Tous les élèves suivent les cours d'éducation physique et les élèves des cycles II à IV les cours de natation. Les élèves qui ne peuvent pas suivre ces cours doivent présenter une excuse écrite.

En cas de non-participation prolongée pour incapacité physique, l'élève doit présenter un certificat médical.

Pour les cours d'éducation physique, les enseignants des cours d'éducation physique prient les parents de respecter le règlement de la fréquentation du hall sportif et de munir les élèves de chaussures de sport réservées exclusivement à l'emploi à l'intérieur du hall sportif, dans l'intérêt de l'hygiène pour tous.

7) Absences et dispenses

Lorsqu'un élève manque ponctuellement les cours (pour cause de maladie ou autre raison valable), les parents doivent informer sans délai le titulaire de classe de leur enfant et lui faire connaître les motifs de cette absence. Toute absence scolaire doit être motivée par une excuse écrite. Un certificat médical obligatoire est à transmettre au titulaire de classe, au plus tard le troisième jour d'absence. Aucune absence n'est tolérée si elle n'est pas dûment motivée et appuyée de pièces justificatives. Toute absence injustifiée est signalée au président du comité d'école qui en informe le bourgmestre.

Lorsque le collège des bourgmestres et échevins informé par le président du comité d'école constate une infraction aux dispositions légales en vigueur, il met les parents en demeure par écrit de se conformer à la loi et leur rappelle les sanctions pénales encourues. Sont considérés en général comme excuse légitime de l'absence de l'enfant, la maladie ou l'impossibilité matérielle de se rendre à l'école, ou encore d'importants événements de famille.



Des dispenses de fréquentation scolaire peuvent être accordées sur demande écrite et dûment motivée des parents. Elles sont accordées:

- 1) par le titulaire de classe, pour une durée ne dépassant pas une journée;
- 2) par le président du comité d'école pour une durée dépassant une journée.

En cas de départ en vacances, aucune dispense de fréquentation des cours ne sera accordée.

Sauf autorisation du Ministre, l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours dont cinq jours consécutifs par année scolaire.

8) Consultations pour parents

Chaque enseignant se tient à la disposition des parents pour consultation. Le jour et les heures seront communiqués au début de l'année scolaire.

La date d'une première réunion d'information pour les parents d'élèves au début du 1^{er} trimestre sera communiquée aux parents par le titulaire de classe de l'enfant.

Pour ne pas entraver le début des cours, le personnel enseignant prie les parents de ne pas accompagner leurs enfants dans les bâtiments scolaires et de les congédier devant l'école.

9) Décisions juridiques

Si, en cas de séparation des parents, l'un des parents n'a pas le droit de récupérer l'enfant à l'école, les enseignants impliqués devront être informés, copie de la décision de justice à l'appui.

D'un arrêt de la Cour Constitutionnelle, il résulte que l'autorité parentale est exercée conjointement par les 2 parents divorcés sur les enfants communs. Les 2 parents ont donc le droit respectivement de demander communication des bilans scolaires et d'être informés sur la situation scolaire de leur enfant.

10) Pas de téléphones portables à l'école

Comme en cas d'urgence, les parents peuvent joindre les enseignants de leurs enfants par le téléphone de l'école, et comme les élèves peuvent joindre leurs parents ou un responsable par la même voie, il est strictement interdit d'apporter des portables en classe, et ceci pour ne pas déranger le bon déroulement des leçons.

11) Livres scolaires

Les manuels scolaires sont mis gratuitement à la disposition des écoliers par l'administration communale de Steinfort.

12) Fiche médicale

Au début de l'année scolaire chaque titulaire de classe distribue une fiche médicale confidentielle à ses élèves. Cette fiche médicale reprend les informations importantes sur l'état de santé de votre enfant. Dans l'intérêt de votre enfant, le personnel enseignant demande aux parents de la remplir et de la remettre au titulaire de classe. Une copie sera mise à la disposition de tous les enseignants intervenants faisant partie de l'équipe pédagogique, notamment le personnel chargé des cours d'éducation physique et sportive et de la natation. Les données personnelles seront traitées en toute confidentialité.

L'état de santé des écoliers est surveillé par la Ligue Médico-Sociale. Cette équipe fonctionne sous l'autorité du médecin scolaire désigné par la commune. Le personnel de la Ligue Médico-Sociale, en collaboration avec la Commune, le Ministère de la Santé et le Ministère de l'Éducation nationale organise en parallèle aux tests, mesures de dépistage et examens médicaux, des activités de promotion de la santé et d'action sociale en faveur des élèves de l'enseignement fondamental. Les examens médicaux sont fixés par les dispositions du règlement grand-ducal du 24 octobre 2011 déterminant le contenu et la fréquence des mesures et examens de médecine scolaire et le fonctionnement de l'équipe médico-socio-scolaire. Le médecin scolaire n'offre pas de traitement médical. Les parents seront informés par écrit lorsqu'un contrôle médical supplémentaire de leur enfant s'avère nécessaire.

L'équipe de la Ligue Médico-Sociale est à la disposition des enfants, parents et enseignants pour toute question ayant trait à la santé et à l'intégration scolaire et sociale de l'enfant. Elle collabore étroitement dans le respect du secret professionnel avec le personnel enseignant, la direction de région, la commission d'inclusion (CI), les équipes de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (ESEB) et tout autre service ayant le maintien et la surveillance du bien-être des enfants dans ses attributions.



Service social à l'école et intervenant médical :

Madame VANHILLE Christiane,
Assistante d'hygiène sociale
Centre médico-social Luxembourg
Tel.: 48 83 33 -1
christiane.vanhille@ligue.lu

Madame VANHILLE assure des permanences sociales dans notre commune pour être à l'écoute des enfants, des parents, des enseignants ou de tout autre professionnel concerné.

Les membres de l'équipe de la Ligue luxembourgeoise de prévention et d'actions médico-sociales sont à la disposition pour tout problème médico-social et/ou social des enfants scolarisés et leur famille. Ils interviennent sur base des constatations, retenues dans les bilans médical et social tout en assurant le lien avec les commissions d'inclusion.

Radio, Handy a co kommen an der Schoul net a Fro!



Dispositions relatives aux dispenses de fréquentation scolaire généralisées en cas d'intempéries

En cas d'intempéries, comme lors d'un cas de force majeure, les autorités communales peuvent dispenser des cours les élèves fréquentant l'enseignement fondamental, tout en rappelant aux parents concernés qu'un service d'accueil et de prise en charge des élèves est garanti par le personnel des écoles.

Dans ce cas, les parents d'élèves seront informés par le recours à l'annonce des décisions prises par voie radiophonique et par la mise en place d'une permanence téléphonique communale: **399313-301**, soit encore par le site internet de l'école: **www.schoul-stengefort.lu**

Passage du fondamental à l'enseignement secondaire et secondaire technique

Le règlement grand-ducal du 11 janvier 2017 déterminant les modalités d'admission dans les classes de 7e de l'enseignement secondaire classique ou de l'enseignement secondaire général définit une nouvelle procédure d'orientation de l'enseignement fondamental vers l'enseignement secondaire.

Il s'agit avant tout d'impliquer davantage les parents dans le processus de prise de décision et de débiter la procédure dès le cycle 4.1. Au troisième trimestre du cycle 4.1 sera établi un premier pronostic avec une information détaillée sur l'offre à l'enseignement secondaire et secondaire technique.

Comme par le passé, les parents suivront de près les apprentissages de leur enfant à l'aide des productions de l'élève, des devoirs en classe, des entretiens trimestriels avec l'enseignant, des bilans intermédiaires et du bilan de fin de cycle.

La nouvelle procédure introduit le principe d'une décision commune entre les parents et l'enseignant titulaire de l'élève à la fin du cycle 4.

Au cours du cycle 4.2, trois échanges individuels sont prévus entre les parents et l'enseignant.

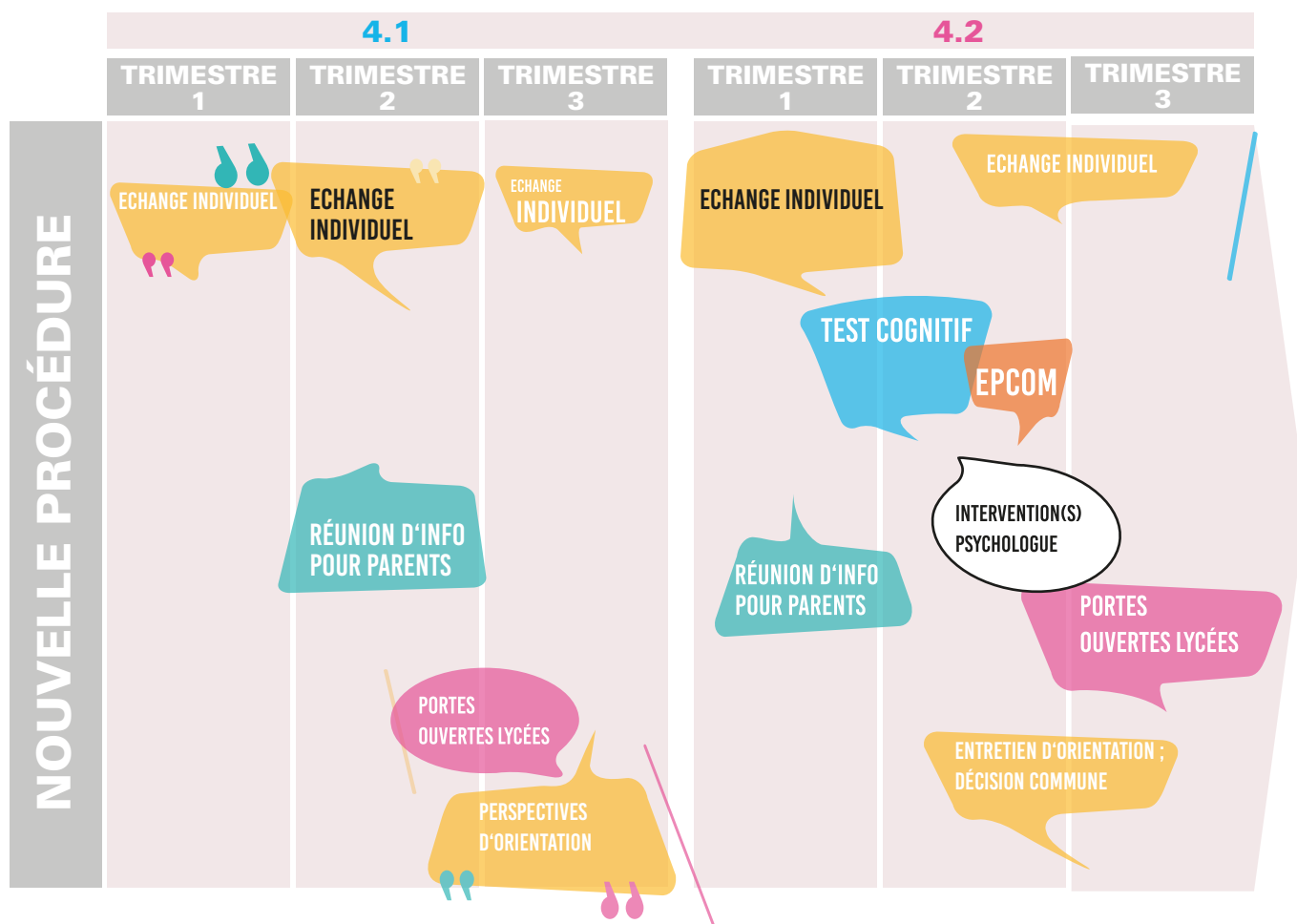
Le premier et le deuxième se situent en fin du trimestre respectif. Le 3e échange individuel, au début du mois de juin, constitue l'entretien d'orientation durant lequel les parents et le titulaire expriment une décision d'orientation commune.



Cette commission est présidée par le directeur de région de l'enseignement fondamental et composée d'un enseignant du quatrième cycle de l'enseignement fondamental, d'un professeur assurant une tâche dans l'enseignement secondaire classique, d'un professeur ou d'un instituteur assurant une tâche dans l'enseignement secondaire général et d'un psychologue du Centre psychosocial et d'accompagnement scolaires (CePAS). Les parents de l'élève concerné participeront comme membres invités, tout comme l'enseignant titulaire de l'élève en tant que représentant de l'équipe pédagogique et le psychologue, si les parents ont opté pour son intervention.

La décision d'orientation de la commission d'orientation sera basée sur les productions de l'élève recueillies au cours du quatrième cycle qui rendent compte de ses apprentissages ainsi que de ses intérêts et aspirations, sur les résultats de l'évaluation des apprentissages de l'élève, sur les résultats de l'élève aux épreuves communes et sur les informations recueillies par le psychologue, si les parents ont opté pour son intervention. L'examen d'accès en tant que recours est aboli.

CYCLE 4



Plan d'Encadrement Péri-scolaire (PEP)

La loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental prévoit que chaque commune offre un encadrement péri-scolaire, dont les modalités sont définies conjointement par le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Famille.

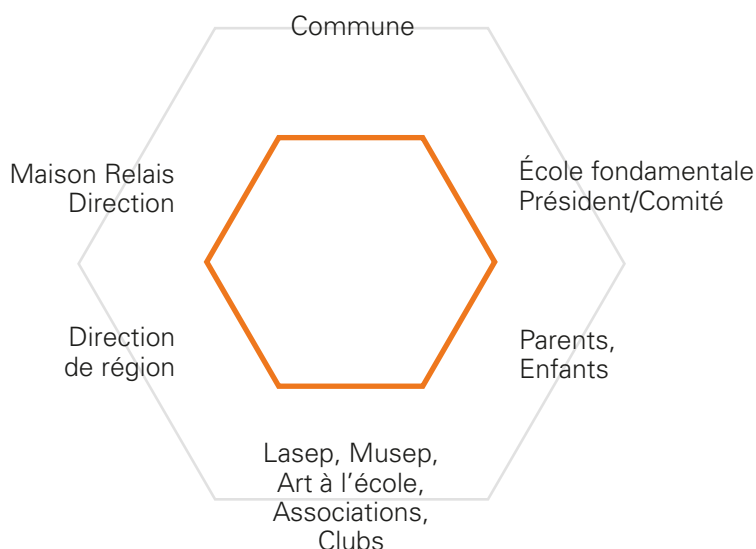
Le Plan d'Encadrement Péri-scolaire (PEP) dresse l'inventaire de l'ensemble des activités offertes aux enfants dans la commune: activités culturelles et sportives, activités de loisir et de récréation, études surveillées, aide aux devoirs à domicile, restauration, accueil avant et après les heures de classe....

Le PEP vise à renforcer le dialogue et la collaboration entre les écoles et les structures d'accueil, pour aboutir à une prise en charge cohérente et globale des enfants au long de la journée. En effet, les missions des deux institutions se complètent: la manière dont l'enfant met à profit son temps en dehors des heures de classe est importante pour sa réussite scolaire, le développement de ses compétences sociales et l'épanouissement de sa personnalité.

L'objectif prioritaire du PEP est de favoriser le dialogue et de coordonner les activités de l'école et des structures d'accueil, dans le respect de leurs missions spécifiques respectives. Le PEP facilite également l'utilisation commune des ressources et des infrastructures.

Le PEP est établi annuellement et lié à l'organisation scolaire. Il est élaboré par la commune en concertation avec le comité d'école et les responsables des structures d'accueil, tout en tenant compte de leurs spécificités éducatives respectives.

Dans une 1ère phase, le PEP dresse l'inventaire de l'ensemble des activités offertes aux enfants dans la commune. Il se fonde sur la distinction claire entre l'horaire scolaire obligatoire (éducation formelle) et l'offre facultative (éducation non-formelle) proposée par les structures d'accueil.



Plan de développement scolaire (PDS)

Le Plan de réussite scolaire (PRS), introduit en 2009 et renommé « Plan de développement de l'établissement scolaire » (PDS) en 2017, fédère désormais l'ensemble des démarches et actions entreprises par l'école pour améliorer la qualité de l'enseignement et répondre aux spécificités de la population scolaire. Au cours de l'année scolaire 2017/2018, toutes les écoles fondamentales ont réalisé leur état des lieux. Parmi les domaines prioritaires à couvrir figurent l'encadrement des enfants à besoins particuliers ou spécifiques, les méthodes d'apprentissage, les relations avec les parents d'élèves, la coopération avec la Maison relais et les technologies de l'information et de la communication.

Le PDS de l'EF Steinfort a été élaboré par un groupe de pilotage composé des membres du comité d'école et des coordinateurs de cycle, en concertation avec les 4 cycles d'apprentissage et avec les partenaires scolaires (Représentants des parents d'élèves, Kannergemengerot, Maison Relais, Commission scolaire, Direction de région). Ce travail a permis de documenter l'offre scolaire existante pour les 4 cycles d'apprentissage ainsi que de cerner les principaux enjeux et priorités à retenir dans la mise en œuvre du PDS à venir.

L'analyse a permis de retenir les priorités suivantes pour le développement scolaire :

« Sproocheförderung / Förderung vum Allgemengwëssen / bewegtes Lernen / Enfants à besoins spécifiques et particuliers / Konzept fir TIC (nei Technologien) a Sensibilisierung »

L'objectif principal retenu et formulé pour le PDS de l'EF Steinfort (2018-2021) :

„Lehr- und Lernqualität fördern“

Bis 2021 setze mir eis als Schoul d'Zil fir d'Lehr- an d'Lernqualität an alle Cyclen weiderzeentwéckelen.

et les sous-objectifs suivants ont été formulés :

Fir déi ganz EF Steinfert, Cyclen 1-4:

Mir setzen eis als Schoul d'Zil fir eng gemeinsam ligne de conduite unique bei der Gestiou vum den enfants à besoins auszeschaffen an ëmzesetzen.

fir de Cycle 1:

De Cycle 1 setzt sech Zil d'Léierqualität duerch Bewegung ze ënnerstëtzen an ze fördern.

fir de Cycle 2:

De Cycle 2 setzt sech d'Zil e Konzept fir d'Notzung vum Appui pédagogique auszeschaffen fir deeene verschiddene Léierbesoine vun de Kanner entgéint-zekommen.

fir d'Cyclen 3 & 4:

D'Cyclen 3 a 4 setze sech d'Zil sech innovativ Léierformen unzeseetzen an anzesetzen, an de Beräicher vun der Sproocheförderung, der Förderung vum Allgemengwëssen an den neien Technologien.

Le PDS a été validé dans le cadre d'une réunion plénière des enseignants et engage ainsi l'ensemble du personnel enseignant. Soumis d'abord pour avis aux représentants des parents d'élèves, le PDS a été ensuite transmis pour avis à la direction de région. La documentation PDS finale enrichie de tous ces avis, a été présentée et discutée lors d'une réunion de la commission scolaire. La commission scolaire a donné son avis avant de soumettre le PDS au conseil communal en même temps que l'organisation scolaire. Finalement le PDS a été soumis pour approbation au ministre. (voir p. 17) Le président du comité d'école est responsable de la mise en œuvre du PDS et donc de la transposition des décisions prises.

Les modalités d'évaluation des élèves

Sur décision de l'équipe pédagogique prise au cours du cycle, un élève peut passer une année supplémentaire au sein du cycle afin de lui permettre d'atteindre les objectifs définis pour la fin du cycle. La durée totale du séjour d'un élève dans les trois cycles qui correspondent à l'enseignement primaire ne peut pas excéder huit années.

La décision de recourir à une année supplémentaire ne peut être prise ni avant le premier trimestre de la

deuxième année que passe l'élève au cycle d'apprentissage, ni après le 15 juin de cette année. Si l'élève a fréquenté une classe d'éducation précoce au premier cycle, la décision de recourir à une année supplémentaire ne peut être prise ni avant le premier trimestre de la troisième année que passe l'élève au cycle d'apprentissage, ni après le 15 juin de cette année.

Après concertation avec les parents, l'équipe pédagogique leur communique la décision

de recourir à une année supplémentaire avant le 15 juin de l'année scolaire en cours. En cas de désaccord avec la décision de l'équipe pédagogique, les parents peuvent introduire dans le délai de 15 jours un recours auprès de la direction de région qui statue endéans un mois.

Sur décision de l'équipe pédagogique, un élève qui, après une année d'enseignement, maîtrise les objectifs définis pour la fin du cycle peut être admis au cycle suivant.

Bilans intermédiaires à l'école fondamentale

Les nouveaux bilans intermédiaires, introduits dans les cycles 2.1, 3.1 et 4.1 en 2016-2017 et valables pour tous les cycles à partir de la rentrée 2017, contiennent des informations sur la progression des élèves dans ses apprentissages, grâce à une échelle des compétences plus nuancée ; une définition plus compréhensible des compétences visées par l'élève ; des pistes de perfectionnement concrètes dans chaque branche d'apprentissage.

Huit notes sont possibles pour évaluer les performances de l'élève pendant le trimestre écoulé: A+, A, B+, B, C+, C, D+, D. En allemand, français, luxembourgeois et mathématiques, la note est introduite pour chaque domaine de compétences (p.ex. en langues : écrire, parler, lire, écouter). Dans les autres branches (éveil aux sciences, ...), cette note est introduite pour la branche dans son ensemble.

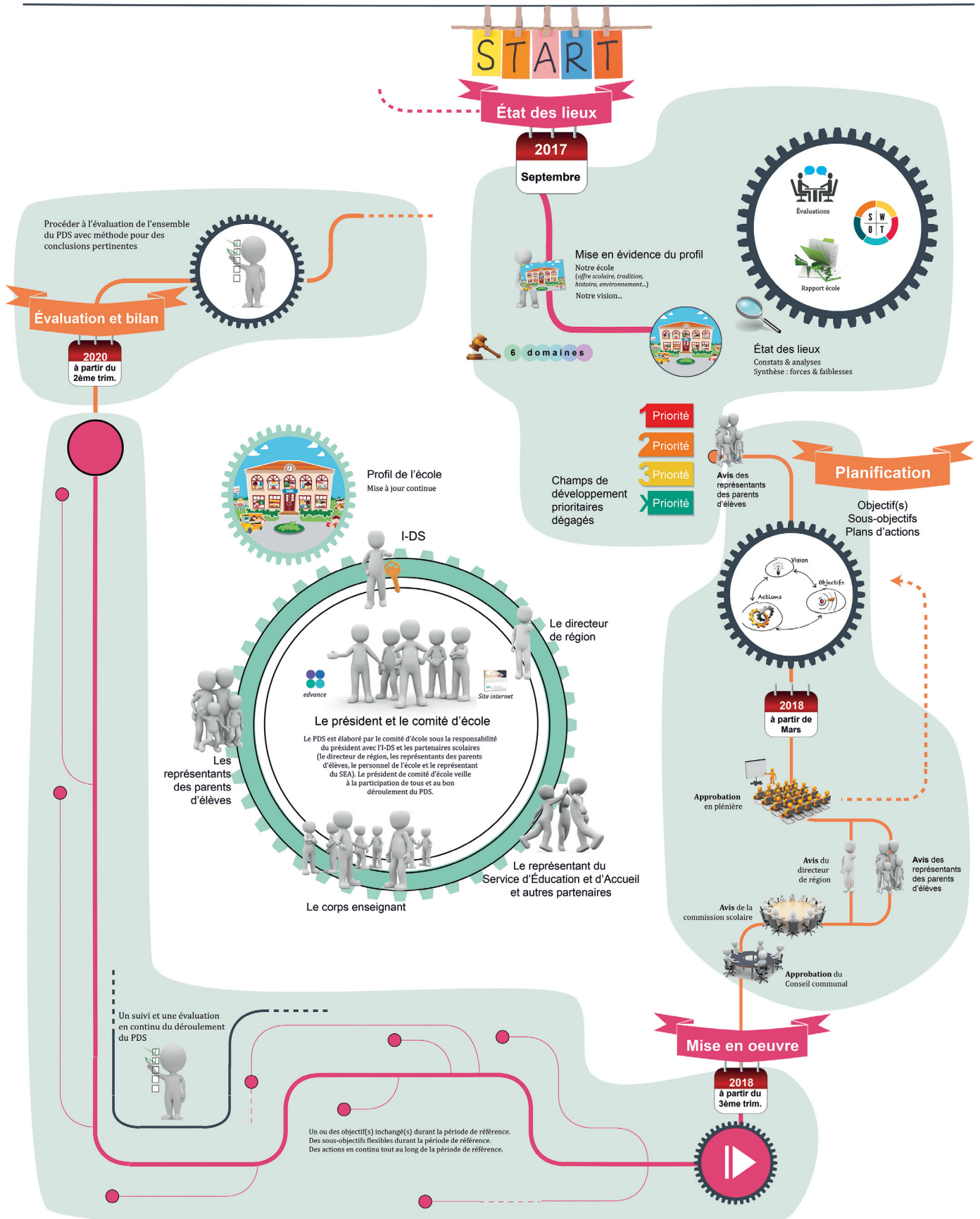
Ainsi, les parents ont une image plus claire et transparente des compétences que leur enfant est censé développer au cours du cycle.

Le « niveau socle » est le niveau de compétence minimum que l'élève est censé avoir atteint à la fin de son parcours dans un cycle, alors que le « niveau avancé » indique une progression qui dépasse clairement le niveau socle.

Un bilan de fin de cycle adapté introduit lors de la rentrée 2017-2018 garantit la cohérence entre le document d'évaluation certificative (l'élève peut ou non accéder au cycle supérieur) qu'est le bilan de fin de cycle et le document d'évaluation formative (la progression de l'élève) qu'est le bilan intermédiaire.

Les adaptations au niveau de la mise en page des bilans intermédiaires du cycle 1 visent à rapprocher graphiquement les bilans intermédiaires du cycle 1 à ceux utilisés aux cycles 2 à 4.





Fruit for School / Lait à l'école



Vu le succès du projet européen « Fruit for School – Uebst ass cool » l'école fondamentale de la Commune de Steinfort a décidé de continuer ce projet en faveur de la consommation de fruits à l'école.

Le projet « Fruit for school » prévoit la distribution gratuite de fruits et de légumes aux élèves et des mesures pédagogiques accompagnatrices avec le but d'accroître durablement la consommation de fruits et légumes chez les enfants à un âge où se construisent les habitudes alimentaires.

Un site internet a été mis en place pour informer tous les acteurs concernés: **www.fruit4school.lu**.

Depuis l'année scolaire 2017/2018, les classes du cycle I et des classes du cycle II participent au programme européen « Lait à l'école », géré par le Service d'économie rurale. Ce programme a pour objectif de promouvoir la consommation de lait des

enfants et des adolescents dans les écoles et de mettre en évidence les aspects d'une alimentation saine et équilibrée.

En particulier, le programme a été soumis à une réforme au niveau de l'Union européenne sous Présidence luxembourgeoise qui réunit les deux programmes lait et fruits à l'école sous une même base réglementaire à partir de l'année scolaire 2017/18. En pratique, le programme lait à l'école s'aligne sur les dispositions du programme fruits à l'école. Les programmes lait et fruits à l'école comportent des mesures d'accompagnement pédagogiques.



Plastiksstëpp sammele fir d'ASA

Fir d'Associatioun ASA – „Amicale vun der Schoul fir Assistenzhonn“ ze ënnerstëtzen hunn d'Schüler am Schouljoer 2017/2018 Plastiksstëpp gesammelt. Et koumen der vill zesummen. Mir fueren och am nächste Schouljoer mat dëser Aktioun weider.

Afin de soutenir l'ASA – la délégation luxembourgeoise de « Handi's Chiens » les élèves ont collectionné des bouchons en pvc. Pendant l'année scolaire 2017/2018 nous avons récolté beaucoup de bouchons. Cette action continuera pendant l'année scolaire 2018/2019.



INFO: www.assistenzhonn.com

Partenariat avec l'Université du Luxembourg

Depuis janvier 2012, l'École fondamentale Steinfort est membre du réseau « Écoles associées / Partnerschulen » initié par l'Université du Luxembourg. Ensemble avec d'autres écoles fondamentales luxembourgeoises l'École fondamentale Steinfort s'est associée à l'Université du Luxembourg.

En tant que formateurs de terrain, une dizaine d'enseignants de l'EF Steinfort accueillent régulièrement des étudiants de la faculté des Sciences de l'Éducation de l'Université du Luxembourg (formation Bachelor en Sciences de l'Éducation, BScE) dans leurs classes pour un stage de plusieurs semaines.

Le temps de terrain constitue pour les étudiants un contact prolongé avec les élèves en situation réelle et avec tous les autres acteurs du champ éducatif. En tant que formateurs de terrain, ces

enseignants de l'École fondamentale Steinfort sont chargés de l'accompagnement et du suivi pédagogique des étudiants.

Notre école se réjouit particulièrement de cette coopération enrichissante pour tous: étudiants, élèves et personnel enseignant.

Le Tuteur de l'Université fait des visites en classe pour observer et discuter des activités de l'étudiant et veille au bon déroulement général du temps de terrain. Il agit comme personne-ressource pour l'étudiant et l'encadre dans la planification, la réalisation et la rédaction de ses projets pédagogiques.

Tuteurs académiques de l'Université du Luxembourg: Messieurs Bob Feyereisen et Christian Kohlen.

Le magazine backstage du Bachelor en Sciences de l'Éducation (BScE) de l'Université du Luxembourg informe régulièrement sur le programme et l'organisation du BScE ainsi que sur les diverses activités de recherche des différents acteurs.

Ce magazine trimestriel a le but de rendre plus visible et plus transparent le travail des étudiants et de tous les acteurs et partenaires participant à la formation des enseignants.



*Pour plus d'informations sur le Bachelor en Sciences de l'Éducation, veuillez consulter **www.bsce.uni.lu**.*

« Notre objectif est de soutenir l'élève dans son cheminement scolaire et d'assurer un fonctionnement harmonieux sur les plans personnel, social, affectif et familial. »



« Unser Ziel ist es die Schüler in ihrer schulischen Laufbahn sowie bei ihrer persönlichen, sozialen und emotionalen Entwicklung zu unterstützen. »

Espace Écoute et Parole « Oppent Ouer »

Informations pour parents
- Elterninformation

Difficultés à l'école:

- mon enfant a des difficultés d'apprentissage
- mon enfant est angoissé et/ou stressé par l'école
- mon enfant a des difficultés avec d'autres élèves
- mon enfant montre un comportement perturbateur en classe/à l'école
- mon enfant se désinvestit de plus en plus scolairement
- mon enfant montre une chute des résultats scolaires

Propositions d'aide:

- des entretiens avec l'élève, les parents et les enseignants qui visent à comprendre les difficultés de l'enfant et à en saisir les enjeux (en commun et/ou en individuel suivant demande)
- examens et bilans psychologiques/ psychométriques (demandes CI (commission d'inclusion))
- proposition de stratégies d'intervention à l'école et à la maison.

Problèmes affectifs ou psychologiques:

- le comportement de mon enfant a changé (attitude de retrait, tristesse, agressivité, manque de respect de règles,...)
- mon enfant manque de confiance en soi
- mon enfant rapporte des plaintes somatiques fréquentes
- notre situation familiale a changé (p.ex. divorce,...)

Propositions d'aide:

- accompagnement psychologique de l'élève pour dépasser certaines difficultés ponctuelles d'ordre psychoaffectif
- conseil des parents d'élèves
- si nécessaire, coopération et/ou orientation avec/vers des services spécialisés extra-scolaires (thérapeutes, services familiaux, ...)

Schwierigkeiten in der Schule:

- mein Kind hat Lern- oder Leistungsschwierigkeiten
- mein Kind leidet unter Schulangst oder -stress
- mein Kind hat Probleme mit Mitschülern
- mein Kind zeigt Verhaltensauffälligkeiten in der Klasse/ Schule
- mein Kind zeigt eine Verschlechterung der Schulleistungen oder der Schulmotivation

Mögliche Hilfestellung:

- Gespräche mit Schülern, Eltern und Lehrern zum besseren Verständnis der Schwierigkeiten (gemeinsam und einzeln möglich)
- Testpsychologische Untersuchungen (Anfragen über die CI (Commission d'inclusion))
- Förderplanung für Elternhaus und Schule

Emotionale oder psychologische Schwierigkeiten:

- mein Kind zeigt Verhaltensänderungen (zieht sich zurück, ist oft traurig/bedrückt, hat Wutanfälle,)
- mein Kind hat Selbstwertprobleme
- mein Kind äußert häufige körperliche Beschwerden (Bauchschmerzen, Kopfschmerzen)
- unsere Familiensituation hat sich geändert (z.B. Scheidung,...)

Mögliche Hilfestellung:

- Psychologische Begleitung des Schülers
- Beratung der Eltern
- Bei Bedarf: Kooperation mit außerschulischen Vernetzungspartnern (Therapeuten, Beratungsstellen,...)

Contact

Claudine WAGNER

Psychologue de la direction de région Mamer
Thérapeute familiale systémique

17A, rte de Longwy L-8080 Bertrange

Téléphone : 247 – 55 106 | E-mail : c.wagner@education.lu

Règles de la vie en commun à l'école (Schulregeln)

Les élèves doivent se conformer aux dispositions prises dans l'intérêt de l'ordre, de la discipline et de la sécurité et faire preuve de politesse et de bonne tenue tant à l'intérieur qu'au dehors de l'école. Une ambiance propice au travail et une vie en groupe réussie demandent des règles de conduite définies.

La politesse, les bonnes manières et la ponctualité sont indispensables pour le bon fonctionnement de la vie à l'école.

a été développé pendant l'année scolaire 2011/2012 et mis en place en septembre 2012.

Ce règlement d'ordre interne est le résultat d'un accord de tous les partenaires de l'école.

Dans le cadre du PRS (Plan de Réussite Scolaire) de l'École Fondamentale de Steinfurt, un règlement d'ordre intérieur

Messer a Pistoul
gehéieren net
an d'Schoul!



Regeln

allgemein

- keine Gewalt
- kein Mobbing
- Respekt, Höflichkeit und Hilfsbereitschaft
- allen Lehrerinnen und Lehrern gehorchen
- keine gefährlichen Gegenstände mitbringen (Messer, Knallfrösche, Feuerzeug)
- sich an die Busregeln halten

in den Gebäuden (Flur & Treppen)

- Respekt (kein Gedrängel, kein Geschrei)
- keinen Dreck auf den Boden schmeißen
- Kleider respektieren
- nicht am Geländer turnen
- beim Saalwechsel ruhig durch den Flur gehen
- während der Schulzeit ruhig und langsam durch die Schulgebäude gehen

Toiletten & Waschbecken

- sauber halten
- nicht als Spielplatz benutzen

Schulhof

- keinen Dreck auf den Boden schmeißen
- Respekt einer gegenüber dem anderen
- keine Raufereien
- nicht auf die Bäume klettern oder Pflanzen abreißen
- den Pausenhof nicht verlassen
- vor der Schulzeit und in den Pausen nicht mit Rollschuhen, Rollerblades, Heelys, Skateboard, Fahrrad usw. fahren

Jäizen a Blären
hu mir net sou
gären!

Règles:

en général

- pas de violence
- pas de mobbing
- respect, courtoisie et esprit d'entraide
- obéir à toutes les institutrices et instituteurs
- ne pas amener d'objets dangereux (couteau, pétards, briquet)
- respecter les règles du transport scolaire

à l'intérieur des bâtiments (escaliers & corridors)

- respect (pas de bousculades, pas de crieries)
- ne pas jeter des déchets par terre
- respecter les vêtements
- ne pas rôder sur les rampes d'escalier
- marcher silencieusement en changeant de salle de classe
- pendant la durée des cours marcher lentement et silencieusement à l'intérieur des bâtiments scolaires

toilettes & lavabos

- tenir propre
- ne pas jouer dans les toilettes

cour de récréation

- ne pas jeter des déchets par terre
- respect les uns envers les autres
- pas de bagarres
- ne pas grimper sur les arbres et arracher des plantes
- ne pas quitter la cour de récréation
- ne pas rouler à patins à roulettes, avec des rollerblades, des Heelys, un skateboard, à vélo etc. avant le début des cours et pendant les récréations



Pour des raisons de sécurité évidentes et pour éviter d'éventuels conflits, il est strictement interdit d'apporter des pistolets en plastique et tout autre jouet de ce type à l'école. Les couteaux, les armes et les «armes-jouets» ne sont pas admis à l'école. En cas de non respect, l'instrument sera confisqué et les autorités seront averties d'office.

Les jeux brutaux et les bousculades sont interdits, de même que le jet de projectiles et de boules de neige.

Le partenariat avec les parents

Ce partenariat se concrétise en plusieurs temps et à différents niveaux. Au niveau de la classe, le partenariat se concrétise e.a. par la disponibilité des enseignants pour informer et dialoguer avec les parents de leurs élèves.

Au niveau de l'école, le partenariat se concrétise par les représentants des parents d'élèves.

Les représentants des parents d'élèves de l'École Fondamentale de Steinfort se présentent



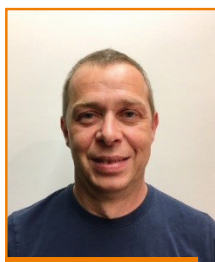
ARENDR Patrick



BLASCHETTE Steve



DOLLENDORF-LECHES Sandy



FELTEN Guy



GRIESER Bianca



KNEIP Georges



WAGENER Martine



WIES-HÖRSCH Christiane



ZBINDEN Josiane

RP représentants
des parents d'Élèves
de la Commune de Steinfort

Les représentants des parents d'élèves ont pour mission :

- d'écouter et de soutenir tous les parents d'élèves qui en font la demande.
- de s'échanger régulièrement avec le comité d'école et donner leur avis sur le plan de développement scolaire (PDS), l'organisation scolaire et la vie à l'école.
- d'informer les autres parents des activités qu'ils mènent et des thèmes de réflexion auxquels ils participent.
- d'organiser des réunions et des manifestations communes des partenaires scolaires.
- de formuler, en y associant les élèves, des propositions sur toutes les questions en relation avec l'organisation de la vie scolaire. Nous sommes à l'écoute de tous les parents pour toute question, idée ou suggestion.

N'hésitez pas à nous contacter via courriel

rpe@steinfort.lu



Un all Elteren,

Invitatioun fir Kaffi - Croissant

Leif Elteren,

Fier iech e flotte Schoulufank ze bidden, invitéieren d'Elterevertrieder vu Stengfort iech op e Kaffi mat Croissant. Dëst gëtt ons d'Geleeënheet iech besser kennen ze leieren an mat den Elteren ze poteren.

Wéini:

Méindes, den

17. September 2018
ab 08.00 Auer

Wou :

Sous-sol vun der Maison Relais (Haap-tagank an dann riets Trap erof oder Entree am sous-sol vun der Maison Relais)

Wien :

all Elteren an aner Begleeder vun den Kanner

A tous les parents,

Invitation pour café- croissant

Chers parents,

Pour bien commencer la nouvelle année scolaire, les représentants des parents d'élèves de Steinfort vous invitent à un café-croissant. Ceci nous donnera la possibilité de mieux vous connaître et de s'échanger entre parents.

Quand :

Lundi, le

17 septembre 2018,
à partir de 8.00 hrs

Où :

Sous-sol de la maison relais (entrée principale de la maison relais, puis à droite descendre les escaliers, ou entrée au sous-sol de la maison relais)

Qui :

Tous les parents et accompagnateurs des enfants

Informations concernant la Maison Relais

AVIS À LA POPULATION

Concernant l'utilisation de la cour d'école à Steinfort pendant la pause de midi en période scolaire

Nous tenons à vous informer que les enfants qui passent leur temps de midi les lundis, mercredis et vendredis, dans la cour de l'école fondamentale de Steinfort et qui ne sont pas inscrits à la Maison Relais, se trouvent sous la responsabilité de leurs parents.

À partir de 13:50 heures le personnel enseignant reprendra la surveillance.

De 12:00 à 13:50 heures, les enfants peuvent participer aux activités de la Maison Relais, sous condition qu'ils respectent les règles de celle-ci.

Si un enfant ne se comporte pas de manière correcte, le personnel de la Maison Relais se réserve le droit de lui refuser de profiter de la cour de récréation jusqu'au début des cours d'école, c'est-à-dire jusqu'à 13:50 heures.

**Heures d'ouverture du bureau
chèque-service:**

**Mardi, mercredi et jeudi de 9.30 à
11.30 heures.**

Pendant les vacances scolaires :

sur rendez-vous. Fermé entre Noël et St. Sylvestre et les deux premières semaines en août.

Contact:

Madame Vicky OLINGER-WAGNER
Madame Fabienne RASQUÉ-CLEMEN

Tél.: 399 313-370

maisonrelais@steinfort.lu

Heures d'ouverture:

Du lundi au vendredi
de 07h00 à 19h00

Veillez trouver toutes les informations sur la Maison Relais Steinfort dans la publication communale «De Kannerbuet» (Avril 2018).



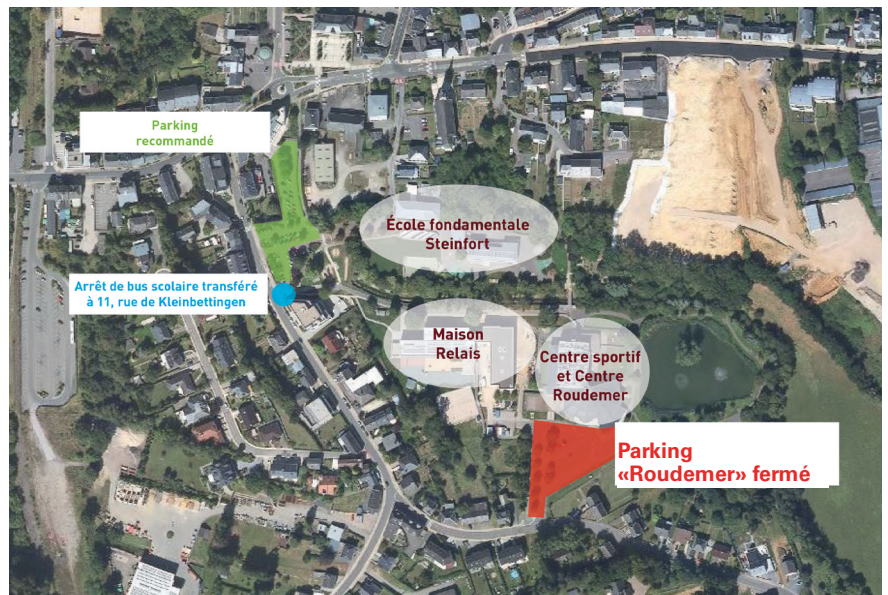
Fermeture du parking Roudemer à Steinfort



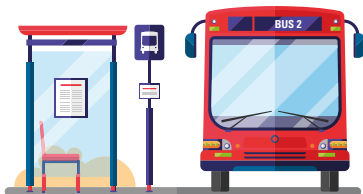
Suite aux manifestations (départ d'une étape du tour de Luxembourg et Stengeforter Kiermes) qui se déroulent au cours du 3e trimestre 2018/2019, le parking près du Centre Roudemer sera fermé à plusieurs reprises. **Les dates vous seront communiquées ultérieurement.**

Nous vous invitons à garer votre voiture pendant ces jours sur le grand parking face à la banque Raiffeisen. Il reste à noter que l'accès aux piétons restera garanti à tout moment.

L'arrêt Steinfort - Centre sportif sera déplacé dans la rue du Kleinbettingen à la hauteur de l'immeuble n° 11.



Déplacement de l'arrêt du bus scolaire «BUS 2»

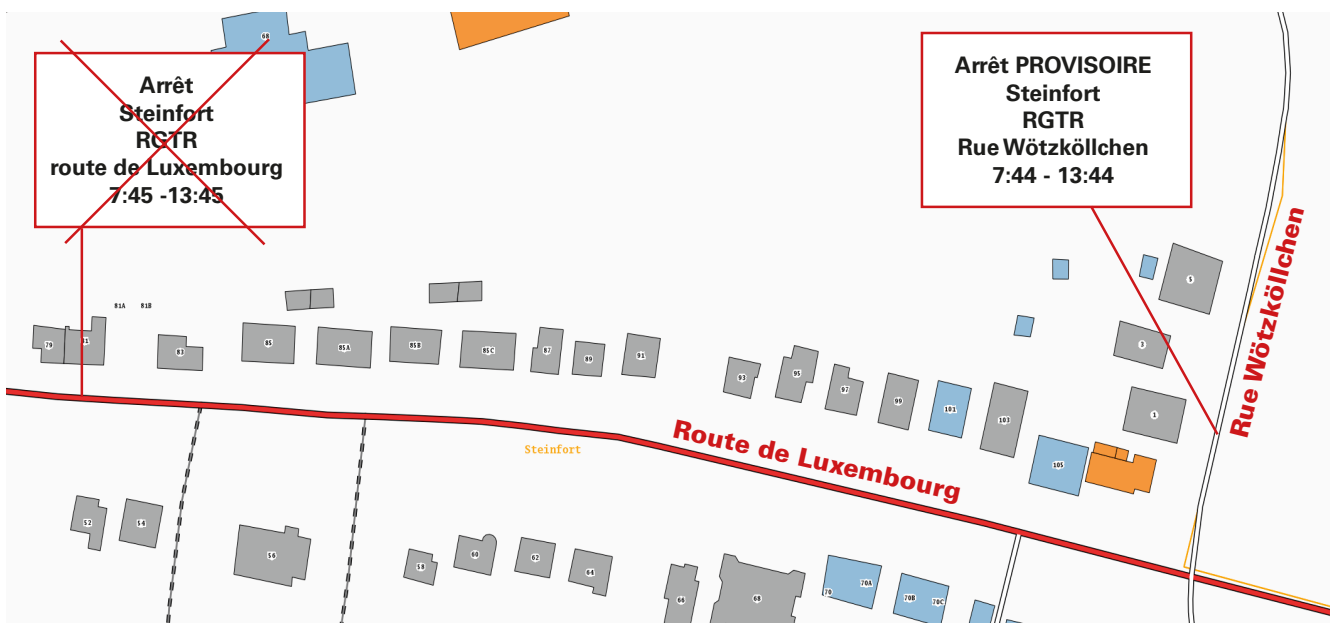


Suite à la déviation du BUS 2 qui s'impose en raison de la fermeture du parking près du Centre Roudemer, les mesures suivantes s'imposent:

L'arrêt du bus scolaire « BUS 2 » situé 81, route de Luxembourg en direction de Steinfort sera transféré dans la rue Wötzköllchen (le long du trottoir à hauteur de la maison n°1).

Dans le souci de garantir la ponctualité du transport scolaire, nous vous prions de bien vouloir respecter l'horaire du départ qui sera avancé de 1 minute. Le départ est donc à 7:44 heures et à 13:44 heures.

Pour le retour après les cours, l'arrêt RGTR 81, route de Luxembourg sera desservi normalement.



Transport scolaire 2018 / 2019

L'Administration communale invite tous les parents d'élèves à profiter du service de transport scolaire gratuit.

Steinfort - Hagen - Kleinbettingen

ALLER	lundi / mercredi / vendredi					mardi / jeudi	
Steinfort - rue du Schwarzenhof	-	07h34	-	13h34	-	-	07h34
Steinfort - Cité de l'Usine	-	07h35	-	13h35	-	-	07h35
Steinfort - 18, rue Maria Teresa	-	07h40	-	13h40	-	-	07h40
Steinfort - Arrêt RGTR route de Luxembourg	-	07h45	-	13h45	-	-	07h45
Steinfort - Centre sportif	-	07h50	-	13h50	13h55	-	07h50
Hagen - um Dréisch	-	07h53	-	13h53	-	-	07h53
Kleinbettingen - rue du Parc	-	07h58	-	13h58	14h00	-	07h58
Grass - Arrêt « rue de Kleinbettingen »	07h28	-	13h28	-	-	07h28	-
Hagen - École	07h40	-	13h40	-	-	07h40	-
Kleinbettingen - Cimetière (côté cimetière)	07h42	-	13h42	-	-	07h42	-
Kleinbettingen - rue du Parc	07h45	-	13h45	-	-	07h45	-
Kleinbettingen - Arrêt RGTR «am Duerf»	07h47	-	13h47	-	-	07h47	-
Hagen - um Dréisch	07h52	-	13h52	-	-	07h52	-
Steinfort - Centre sportif	07h55	-	13h55	-	-	07h55	-
	Bus 1	Bus 2	Bus 1	Bus 2	Bus 1	Bus 1	Bus 2

RETOUR	lundi / mercredi / vendredi				mardi / jeudi			
Kleinbettingen - rue du Parc	11h55	11h55	16h05	16h05	11h50	attend arrivée BUS 1	12h40	attend arrivée BUS 1
Steinfort - Centre sportif	12h00	12h00	16h10	16h10	11h55	11h55	12h45	12h45
Steinfort - Arrêt RGTR route de Luxembourg	12h05	-	16h15	-	-	12h00	-	12h50
Steinfort - 13, rue Maria Teresa	12h10	-	16h20	-	-	12h05	-	12h55
Steinfort - Cité de l'Usine	12h15	-	16h25	-	-	12h10	-	13h00
Steinfort - rue du Schwarzenhof	12h16	-	16h26	-	-	12h11	-	13h01
Hagen - um Dréisch	-	12h03	-	16h13	11h58	-	12h48	
Hagen - École	-	12h08	-	16h18	12h03	-	12h53	
Kleinbettingen - Cimetière (côté cimetière)	-	12h11	-	16h21	12h06	-	12h56	
Kleinbettingen - arrêt RGTR «am Duerf»	-	12h13	-	16h23	12h08	-	12h58	
Kleinbettingen - rue du Parc	-	12h15	-	16h25	12h10	-	13h00	
Grass - Arrêt « rue de Kleinbettingen »	-	12h25	-	16h35	12h20	-	13h10	
	Bus 2	Bus 1	Bus 2	Bus 1	Bus 1	Bus 2	Bus 1	Bus 2

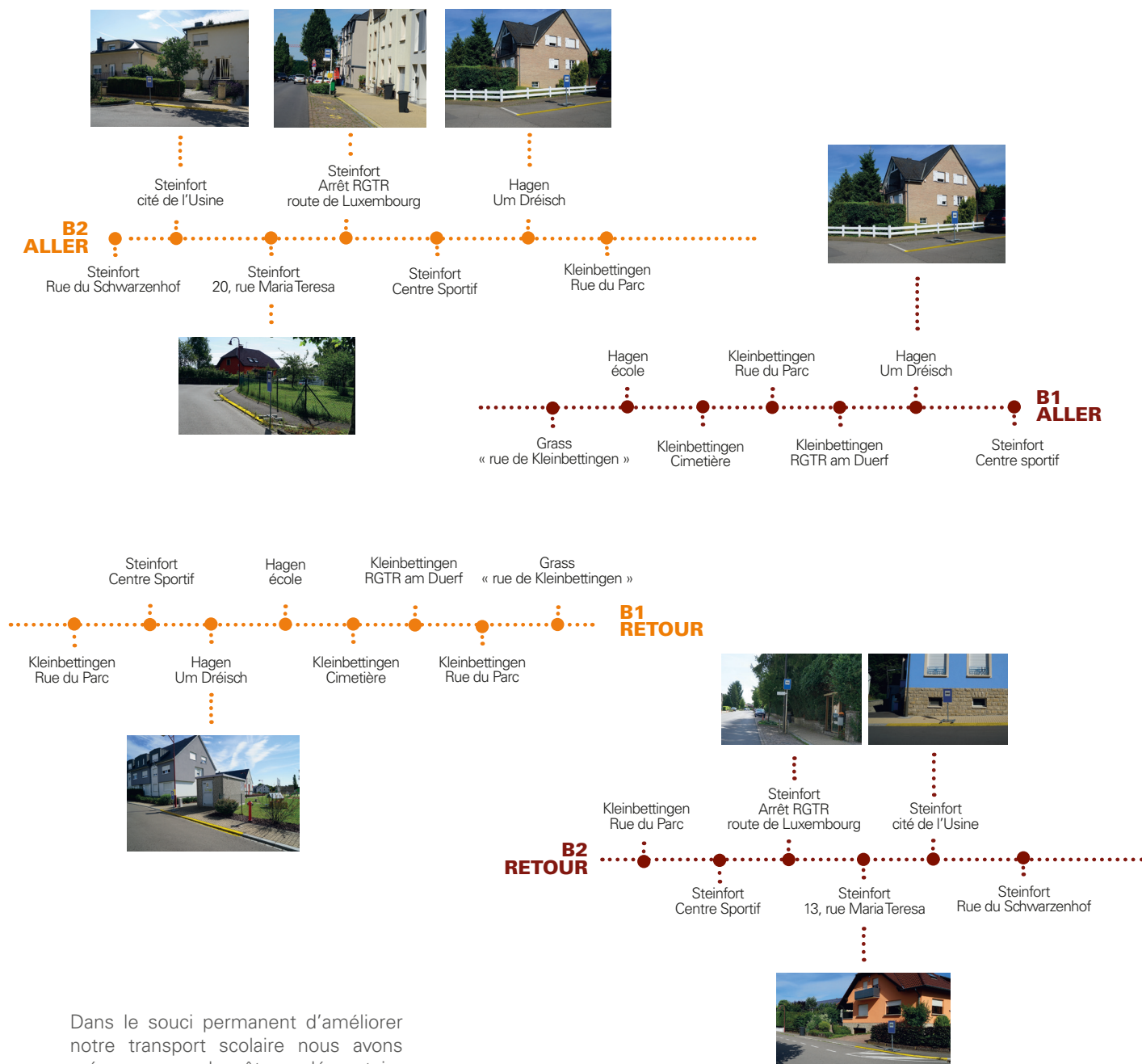
(Mir si) kee
Guss am Bus!!



Pour réduire les dangers de la circulation sur le chemin de l'école à tous les élèves, les parents effectuant un transport privé vers les écoles, sont cordialement invités à employer le grand parking du Centre Roudemer, donnant directement sur l'enceinte scolaire, pour déposer ou venir chercher leur(s) enfant(s).

Ils y seront sous la surveillance d'un enseignant délégué 10 minutes avant le début officiel des cours, ainsi que 10 minutes après les heures de classe auprès des écoles.

Pour garantir le bon déroulement du transport scolaire, surtout pour les élèves des cycles 1 et 2, les enseignants prient les parents de bien vouloir les informer dès la rentrée scolaire par quel moyen se fait le retour à domicile de leurs enfants.



Dans le souci permanent d'améliorer notre transport scolaire nous avons prévu un nouvel arrêt supplémentaire à Steinfors: « Rue du Schwarzenhof ».

Dans le but d'améliorer la ponctualité du BUS 1, vers les écoles celui-ci marque dorénavant un seul arrêt à Kleinbettingen / Cimetièr (7h42 et 13h42).

Le bus s'arrêtera du côté du cimetièr (abri-bus).

L'arrêt de 7h47 et 13h47 sera transféré vers l'arrêt RGTR Kleinbettingen am Duerf.

Au retour les deux arrêts (Cimetièr et am Duerf) seront desservis pour les enfants venant de Steinfors.

Informations

Le transport scolaire est assuré par 2 autobus. Ce service est gratuit pour les écoliers fréquentant l'école de notre commune.

L'administration communale a élaboré deux itinéraires en fonction de la situation des résidences des enfants concernés.

Une surveillance constante pendant les trajets aller-retour est assurée dans chaque bus par un convoyeur surveillant.

(Mmes Danielle WIRTY, Michelle SCHOU, Nicole KIRSCH-WINANDY)

L'horaire peut varier légèrement en fonction de la circulation et du nombre d'enfants qui montent ou descendent.

Nous nous permettons de vous informer que dans le but de garantir une sécurité maximale dans les bus, diverses consignes ont été données au personnel qui s'occupe des enfants lors du transport scolaire.

- Les enfants doivent rester assis pendant toute la durée du transport scolaire.
- Les enfants doivent mettre la ceinture de sécurité avant que le bus ne se déplace.
- Les cartables doivent être rangés par terre. Il n'est pas permis de s'asseoir avec le cartable adossé contre le siège.
- Il est interdit de crier dans le bus et de pousser les autres enfants au moment où ceux-ci entrent ou descendent du bus.
- Il n'est pas permis de mâcher du chewing-gum, de boire ou de manger à l'intérieur de l'autobus.
- Les enfants doivent respecter et suivre les directives du personnel surveillant et du chauffeur de bus.

Ecole Fondamentale STEINFORT
Bâtiment « COMPLÉMENTAIRE »

1er étage:

- Bureau
- Cycle 2.1 - Caroline LANG
- Cycle 4.1 - Linda QUARING
- Cycle 4.2 - Jean-Paul ROLLINGER

Rez-de-chaussée:

- Cycle 2.2 - Joëlle MATTERN
- Cycle 3.1 - Carole SCHAAL
- Cycle 3.2 - Nathalie ROLLINGER

Sous-sol:

- Ateliers 1 + 2 (travaux manuels / éducation artistique)
- Cours d'accueil - Mickels SCHMARTZ
- Salle de cours
- Salle de musique / Salle de solfège (UGDA) / Groupe d'appui
- Bureau « Schoulcomputerteam »

Bâtiment « MAISON RELAIS »

Rez-de-chaussée:

- Précoce - Carole BARTHELEMY
- Anne MANGEN
- Sonja MEYERS
- Cycle 1 - Cynthia BACKES
- Cycle 1 - Steffi HOFFMANN
- Cycle 1 - Sema ÖZEN
- Bureau du président du comité d'école

Rez-de-chaussée (nouvelle extension):

- Cycle 1 - Anouk RAUCHS
- Cycle 2.1 - Nathalie ROLLIN
- Cycle 2.2 - Carmen RIVOLDINI
- Groupe d'appui des cycles 3 + 4
- Serge BERTEMES
- Salle de réunion
- Salle de bricolage

Sous-sol (nouvelle extension):

- Salle de défoulement
- Médecine scolaire

Bâtiment KLEINBETTINGEN

1er étage:

- Bureau
- Cycle 4.1 - Renée SCHABER
- Cycle 4.2 - Nadine MOES

Rez-de-chaussée:

- Groupe d'appui
- Cycle 3.1 - Michèle VANDEWALLE
- Cycle 3.2 - Carole SCHAUS
- Kai MALLINGER

Gare Kleinbettingen

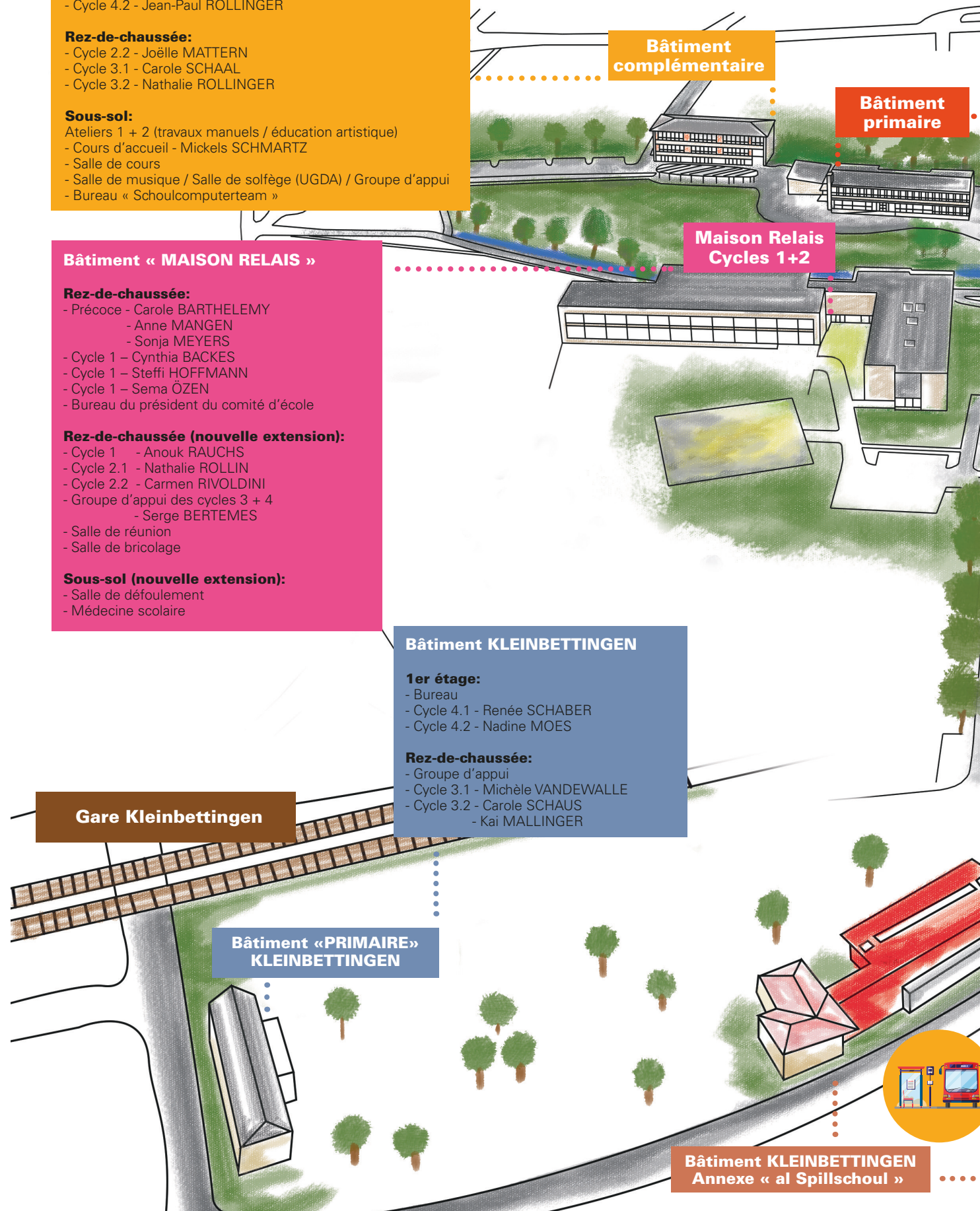
**Bâtiment «PRIMAIRE»
KLEINBETTINGEN**

**Bâtiment KLEINBETTINGEN
Annexe « al Spillschoul »**

**Bâtiment
complémentaire**

**Bâtiment
primaire**

**Maison Relais
Cycles 1+2**



Steinfort

Bâtiment « PRIMAIRE »

1er étage:

- Médiathèque
- Cycle 2.2 - Nadine BAUSTERT
- Cycle 2.2 - Dany KABER
- Cycle 3.1 - Gaby BIVER
- Cycle 4.1 - Xavier ROBEN
- Groupe d'appui du cycle 2 - Jackie KOMES

Rez-de-chaussée:

- Salle de conférence
- Cycle 2.1 - Andrée SCHERER
- Cycle 3.2 - Sacha OEHMEN
- Cycle 4.2 - Kim THILL
- Cours d'accueil - Danielle RAUCHS-CLEMENS

Sous-sol:

- Salle audiovisuelle et multimédia

Jardin scolaire

Piscine

Hall Sportif

Bâtiment KLEINBETTINGEN « Cycle 1 »

Rez-de-chaussée:

- Précoce - Lynn FRIEDEN
- Michèle ARNOLD
- Tanja CALDERONI
- Cycle 1 - Joëlle MULLER

Bâtiment KLEINBETTINGEN « Cycle 1 »

Kleinbellingen

Bâtiment KLEINBETTINGEN Annexe « al Spillschoul »

- Cycle 1 - Naïka SPINELLI



ALLONS À L'ÉCOLE ! EN TOUTE SÉCURITÉ !

Dans le souci d'offrir à vos enfants
un chemin vers l'école en toute sécurité
nous vous prions de

- ✗ ne pas stationner votre
voiture sur le trottoir
- ✓ laisser libre les passages
pour piétons
- ✗ ne pas gêner l'autobus
sur son arrêt.

MERCI!



Cycle 2.2 Stengefort - Nathalie Rollin
Kolonie zu La Panne (2.7. - 5.7.)



Cycle 2.2 Stengefort - Caroline Lang

Excursion de fin d'année scolaire

à La Panne du 2 juillet

au 5 juillet 2018





Cycle 2.1 Stengefort - Dany Kaber



Hannah



Matthew



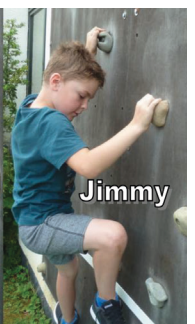
Sadya



Gabriel



Ellie

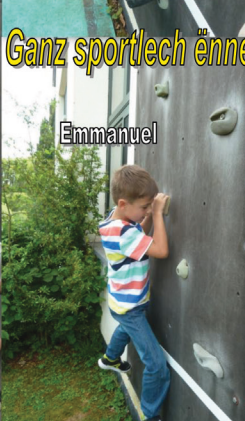


Jimmy

Ganz sportlech ënnerwee an dat um leschte Schouldag



Laura



Emmanuel



Zoë



Santiago



Lola



Jia Ju

Jaycee

Cycle 2.1 Dany Kaber

Cycle 3.2 Stengefort

- Gaby Biver

Mir hunn dëst Joer ganz vill geschafft an diskutéiert, zesummen nogeduecht an experimentéiert, Sport a Konscht gemaach, Theater gespillt a musizéiert, all zesumme gehal, matenee gelaacht, eis gutt amuséiert, an dobäi enorm vill geléiert.





Classe de mer cycle 3.2 Steinfort Raphaël Bechet
Colonie à La Panne, centre Croix-Rouge "D'Sandkaul"



E puer Impressionen aus dem Cycle 4.1 Stengefort - Jean-Paul Rollinger



Cycle 4.1 Klengbetten - Nadine Moes



Science Festival



Resistenz Musée



Mirador



Kino



Rock-Pop Concert



Coupe Scolaire



Schoulsportdag

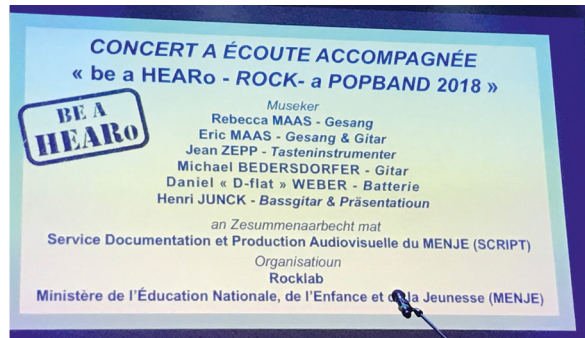


Cycle 4.1 Stengefort – Kim Thill



De Cycle 4.1 vum Kim Thill ass eng vun deenen dräi Gewënnerklasse vun der zweeter Oplag vum nationale MathleTIC Kapprechen-Challenge fir d'Cyklen 3 a 4.

Am Kapprechen-Challenge geet et dorëms, fir Kapprechnungen ze léisen an de véier arithmeteschen Operatiounen. Déi Klassen, déi am Ranking déi meeschte Stärren a Medaile sammelen, gewanne Porte-clés mam MathleTIC Maskottchen an ee Pokal fir d'Klass. www.mathematic.lu



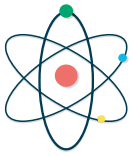


Zum Abschluss des 5. Schuljahres haben wir 3 tolle und erlebnisreiche Tage im Heuhotel in Tadler verbracht (Camping Todler Millen).



Im Rahmen des Geografieunterrichts haben wir einen interessanten und lehrreichen Entdeckungstag in der Stadt Luxemburg verbracht. Höhepunkt war die geführte Besichtigung des Großherzoglichen Palastes.





GeoSciences 2017-2018

mat dem Cycle 4.1 Stengefort an dem Cycle 4.2 Klengbetten



vill Froen ausgeduecht. Ier si d'Leit dobaussen op der Strooss froe kéinten, hunn si awer och d'Äntwerten zu dësen nogesicht. Si hunn och zwee Politiker aus der Gemeng, dem Här Jean-Marie Wirth an den Här Sammy Wagner dës Froe gestallt.

Fir konkret Äntwerten ze kréien hunn si och mam Här Alain Atten an dem Service „City Tourist Info“ Kontakt opgeholl. Uschléissend goufen déi eenzel Sequenzen nogefilmt an zesummege-sat.



Wéi all Joer hunn déi zwou Klasse vum GeoSciences Grupp vum Renée Schaber a vum Jean-Paul Rollinger un engem Teambuilding Nomëtten deelgeholl. D'Kanner hu sech géigesäiteg virgestallt a Gruppespiller gemaach.

Am Kader vun dem Concours haten d'Schüler och d'Méiglechkeet an d'RTL City ze goen. Do konnte mir déi eenzel Studio kucke goen a konnten novollzéie wéi eng Sendung funktionéiert.

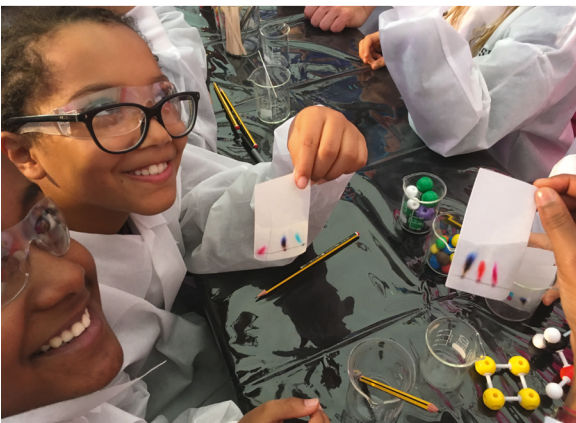


An eisem Cours versiche mir déi naturwëssenschaftlech Theme méi interessant a verständlech de Kanner ze vermëttelen. D'Schüler solle selwer verschidde Konzepter erausfannen a verstoen. D'Theme vun dësem Joer waren Europäesch Länner, Lëtzebuerg, Ëmweltverschmutzung, Strom a Kierper.

Nieft de naturwëssenschaftlechen Themen, maachen déi zwou Klassen awer och oft aner schoulesch Aktivitéiten zesummen. Esou si mir gemeinsam de Parcours vun der Coupe scolaire ofgefuert, oder hu gemeinsam ee Futsal-Turnier gespillt.

Mir waren och zesummen an de Science Center zu Déifferdeng an op de Science Festival an der Stad.







Aufenthalt der beiden Cycle 4 Klassen 2017/2018 aus Kleinbettingen

in Glückstadt (D) von Sonntag, den 1. Juli bis Freitag, den 6. Juli 2018

Unsere Klassenfahrt führte uns zusammen mit unserem Begleiterteam nach Glückstadt in Schleswig Holstein. Dort verbrachten wir eine tolle und abwechslungsreiche Woche.

An unserem ersten Tag entdeckten wir zuerst das kleine Städtchen Glückstadt bevor wir nachmittags die riesigen Schleusenanlagen des Nord-Ostsee Kanals besichtigten.

Ein erster Höhepunkt unserer Ferienwoche war die Schifffahrt von Büsum zur Insel Helgoland. Bei bestem Wetter konnten wir uns auf dem Vorschiff den Wind um die Nase wehen lassen bevor wir nach Helgoland ausgebootet wurden.

Bei der Inselrundwanderung sahen wir u.a. den Lummenfelsen und die "lange Anna", ein Wahrzeichen von Helgoland. Außerdem erhielten wir Informationen über die wechselvolle Geschichte der Insel und ihre Zugehörigkeit zu verschiedenen Ländern.

Am Mittwoch stand Hamburg auf dem Besuchsprogramm. Wir besichtigten das Miniaturwunderland und unternahmen eine lehrreiche Hafenrundfahrt. Höhepunkt des Tages war der Besuch des bekannten Musicals "König der Löwen", eine Vorstellung die uns allen in Erinnerung bleiben wird.

Am Donnerstag führten uns zwei Naturschützerinnen in Friedrichskoog durch das Wattenmeer und am Nachmittag besichtigten wir die Seehund Schutzstation. Dort konnten wir u.a. bei der Fütterung der jungen Robben zusehen und erhielten anschließend viele Informationen bei der Stationsführung.

Am Freitagmorgen hieß es Abschied von Glückstadt nehmen. Mit der Elbfähre fuhren wir nach Wischhafen und von dort weiter nach Papenburg wo wir am Nachmittag die bekannte Meyer-Werft besichtigten. Wir konnten dort unter anderem das im Bau befindliche Kreuzfahrtschiff AIDAnova bewundern und wir lernten auch warum Schiffe überhaupt schwimmen können.





Cycle 4.1 Klengbetten - Nadine Moes

BARREIRA FERNANDES Gabriel - DIAS DA COSTA Tomás - FURON Leeyan - GARCIA AREDE Luca - KETTELS Cédric - KREMER Larissa - LENOBLE Benjamin - LEPAMABILA Délice - LUDOVICY Fiona - MALGET Kati - MARGUE Arthur - RAMALHO Aleksander - RODRIGUES Naika - VIDEIRA Chiara - VIEIRA VELOSO David - WEISS Kilian

Cycle 4.2 - Renée Schaber

ABEID Rayaan - BARREIRA NEVES Luca - BOCARRA BARREIRA Carolina - CORREIRA PERREIRA Renata - FORMICA Tom - GIL TEXEIRA Zelina - IMIOLCZYK Milan Frederic - KAHYA Bilal - MALENA Luca - MARGUE Louise - ZAPPITELLI Lea

Lehrer- und Begleiterteam:

Mireille Clemen,
Sophie Diederich,
Carole Risch,
Thierry Feiereisen
und Jean-Paul Rollinger

Cycle 4.2 Stengefort
- Xavier ROBEN
& Jhang RAUCHS



Cycle 4.2 Klengbetten - Renée SCHABER

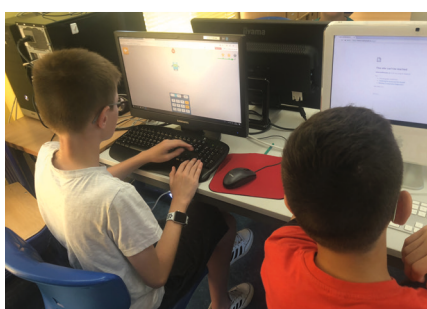


Hei sinn e puer Andréck vun de flotten Aktivitéiten déi mir am Schouljoer 2017-2018 gemaach hunn.

Während der „Team-Building“ Aktivitéit, déi vum Mirador organiséiert hunn, konnten d'Schüler während engem ganzen Dag ënnerschiddlech Aufgaben an der Grupp bewältegen.



Virun der Chrëschtvakanz waren d'Klassen vu Klengbetten zesummen de Film „Paddington“ an de Kino um Kirchberg kucken. Nom Kino waren mir nach zesummen an déi éischte Kéier mam Tram gefuer.



An eiseim Unterrecht léiere d'Schüler ganz vill mat digitale Medien. Sie benotzen déi fir zum Beispill Vokabelen ze léieren oder fir Präsentatiounen ze maachen. Medien 1 Och dëst Joer hunn mir erëm beim Kapprechen-Challenge vum MathemATIC matgemaach. An eise Score vum lëschte Joer iwwertraff. Am Classement vun dem Durschnëtt sinn mir souguer déi 2. ginn.





Mir waren de Concert „Be a HEARo“ an d’Rockhal lauschteren.



Mir waren och d’Ausstellung MATHEMATIKUM an de Lycée Josy Barthel kucken. Hei konnten d’Kanner duech sëllegen Experimenter mathematesch Konzepter besser verstoen.

No der Ouschtervakanz stoung d’Thema „Weltraum“ am Virdergrond vun dem Schaffen. Op am Däitschen, Franséischen, an der Mathematik an den Naturwëssenschaften oder och an der „VieSo“: iwverall gouf op ënnerschiddlech Art a Weis dést faszinant Thema behandelt. Esou hunn d’Schüler zum Beispill hiert d’Gewiicht op all de Planéiten berechent, Experimenter iwvert d’Schwerkraft gemaach, een Astronautentest durchgeführt, d’Texter iwvert berühmt Astrophysiker gelies an iwvert déi néideg Reegelen op enger Marsstatioun diskutéiert.



D’Schüler hunn och an deem Projet mat ënnerschiddlech Medien geschafft. Esou hunn si missten een Arbeschtsplang vun zwee ISS-Astronauten mat Hëllef vu Legosteng nobauen. Si hunn och zum Beispill digital Spiller gespilt oder een „Ozobot“ programmiert.

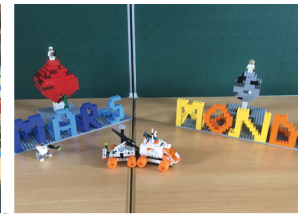


Am Kader vum Concours „Cre@tivity-Living and working in space“ hunn d’Schüler véier verschidde Projeten erschafft. Si hunn am ganzen 8 verschidde Videoen produziert. All Grupp huet ee Missiounslogo erstallt, deen och herno op eisen T-shirt ze gesinn ass.

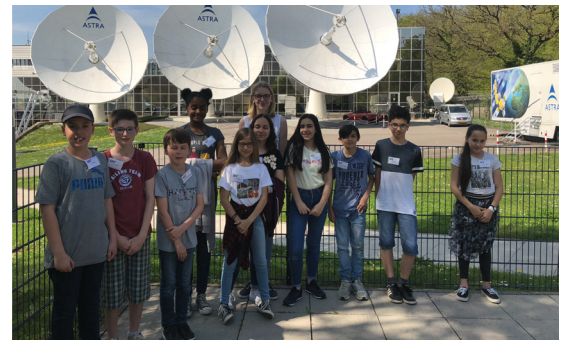
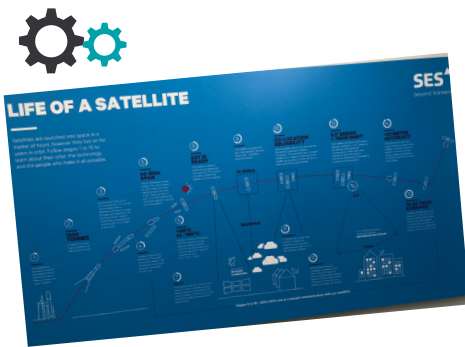
D’Schüler hunn als éischt Informatiounen iwvert ee bestemmte Planéit no gesicht an déi an engem „Sway“ opgeschriwwen. An der Astronautenwerkstatt hunn si dese Planéit dann gebastelt. Elo hunn mir ee Planetensway: wann ee mat sengem Handy iwvert ee QR-Code geet, kënnt een op d’Internetsäite vun de Schüler op där een elo vill Informatiounen noliese kann.



An zwee vun deenen weisen d'Schüler eemol een Weltraum Hotel an eng Marsstatioun déi si jeweils an dem Minecraft Education Programm erstallt hunn. Si hunn dës Welten gefilmt an op däitsch an op franséisch kommentéiert. D'Schüler hunn och de Mond an de Mars mat Lego nogebaut. Zousätzlech dozou hunn si 5 verschidden Erklärvideos mat dem Programm „Adobe Spark Video“ gemaach. An dësen erklären d'Schüler zum Beispill wéi déi éischt Persoun um Mars war a wéi Sonden a Roboter an Mars waren. An dem Film „A look into the future“ hunn d'Kanner d'Geschicht vun engem Astronaut erzielt deen op engem Asteroid land. Do begeint hien engem Alien an erkläert deem eist Sonnesystem, bekannten Astronomen, an de Space Mining. Déi eenzel Sequenzen goufe vun de Kanner mat Hëllef vun ënnerschiddleche Videoapplikatiounen gefilmt. Den Text hunn d'Kanner selwer opgeholl.



Am Kader vun eisem Concours konnten d'Kanner och d'SES zu Betzder kucken. Do krute mir déi sëllege Funktionen vun engem Satellite erkläert an déi ënnerschiddlech Beräicher vun dëser Entreprise gewissen.



Am Kader vun dem Concours konnte mir um Asteroid-Day an der RTL-City deelhuefen. Mir waren an der Live-Sendung déi weltwäit iwwerdroe gouf, konnte mat Astronoute schwetzen an eise Projet firstellen. Ganz houfreg ware mir natierlech, dass mir den éischte Präiss an der Kategorie „Interdisciplinarity“ gewonnen hunn.

Och dëst Joer gouf Theater gespillt: dëst Joer d'Stéck „Un musée trop (extra)ordinaire“. D'Schüler hunn no der Päischtvakanz den Text geübt, den Décor gebastelt an d'„Mise en scène“ organiséiert. Den 12. Juli war et souwäit, d'Kanner konnten hiert Kënnen den Elteren a Familienmemberen weisen.





Virliesconcours

Les classes du cycle 4 ont participé au Virliesconcours 2018 (concours de lecture à voix haute) organisé par le Ministère de l'Education nationale.

Le 29 mars 2018 toutes les classes de cycle 4 de notre commune se sont rassemblées au centre culturel "Al Schmelz" pour choisir le meilleur lecteur ou la meilleure lectrice qui pourra représenter notre école en demi-finale et, peut-être même, en la finale nationale.

Courage

Wat ass Courage?
 Wéini a fir wien ass ee couragéiert?
 Ass een en Held wann ee Courage weist?
 Wéi ass et mam Zivilcourage?





Schoulchorale a Schoulensemble

Eis Schoulchorale an eise Schoulensemble haten am leschte Schouljoer 2017-2018 verschidden Optrëter.

Concert am CPG zu Stengefort

Mat eiser „Schoulchorale“ an dem „Schoulensemble“ hate mir och am leschte Schouljoer eise schon traditionelle Concert mat Chrëschtlieder mëttwochnomëttes, de 13. Dezember 2017 zu Stengefort am Centre psychogériatrique.

Concert an der Kierch zu Stengefort

Zum Ofschloss vum Chrëschtmaart de Sonndegowend, 17. Dezember 2017 ass d'Schoulchorale zesumme mam Schoulensemble an der Stengeforter Kierch opgetratt.

Bei dësem Concert ware mir zu insgesamt 40 Sängerinnen a Sänger, encadréiert vu 5 Enseignanten. Mir haten och dëst Joer e gemëschte Programm mat weltleche Lidder an och mat Chrëschtagslidder.

Den Ensemble, bestehend aus 9 jonke Musikanten huet tëscht de Lidder gespillt.

Galaconcert vun der Stengeforter Musek

Eis Schoulchorale hat e weideren Optrëtt am Kader vun dem Galaconcert vun der Stengeforter Musek. Mat der Musek als Begleedung goufen déi bekannte Lidder „L'oiseau et l'enfant“ an „On écrit sur les murs“ gesongen

Concert op der „Fête de la Musique 2018“

Freides de 15. Juni huet de Schoulensemble de Concert zur Ouverture vun der „Fête de la Musique“ am Centre Roudemer gespilt. Mir haten dofir e komplett neie Programm mat 12 Stécker ageprouft.

Concert fir d'Schoulkanner am Schoulhaff zu Stengefort

De Schoulensemble huet dee selwechte Concert nach eemol de Mëttwoch 11. Juli am Schoulhaff zu Stengefort fir all d'Schoulkanner gespillt.

An insgesamt 11 Prouwen goufen déi Stécker ageprouft. Fir e puer vun eise Museksschüler war et och erem déi éischte Kéier, dass si an engem Ensemble matgespillt hunn. E grouse Luef geet dofir och um Enn vun dësem Schouljoer un eis jonk Musiker a Sänger fir hiren groussen Asaz an hir Disziplin beim Prouwen an och op de Concerten.



Scheckiwwerreechung - Kürbismaart 2017

Scheckiwwerreechung un d'Associatioun 'Little Sequoia a.s.b.l.' (littlesequoia.blog) Den 12.3.2018 hunn d'Kanner an d'Schoulpersonal vun de Cyclen 1 & 2 vu Stengefort a Klengbetten zesumme mat den Elterevertrieeder den Erléis vun hirem flotte Kürbismaart resp. dem Bicherfloumaart vum 27. Oktober 2017 un déi Responsabel vun 'Little Sequoia' iwwerreecht. A Präsenz vum Schäfferrot an de Membere vun der Regionaldirectioun Mamer konnten d'Kanner e Scheck vun 4500 EUR fir de gudden Zweck iwwerreechen.

Villmoools MERCI de Schoulkanner, hiren Enseignant an den Elterevertrieeder fir den Engagement an dee SUPER Erfolg.



Kannergemengerot 2017/2018



Au revoir 6. Schouljoren 2017 / 2018
an alles Guddes a Bonne Chance am Lycée.



Cycle 4.2 - Renée SCHABER (Klengbetten)



Cycle 4.2 - Xavier ROBEN (Stengefort)



Cycle 4.2 - Jhang RAUCHS (Stengefort)

Schulmaterial clever einkaufen!



Schadstofffrei

heißt die Gesundheit schützen

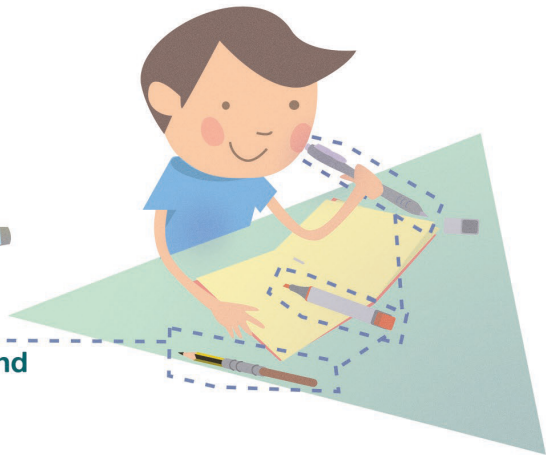
Produkte ohne Schwermetalle, Weichmacher, Flammschutz-, Lösungs- oder Konservierungsmittel

Weniger wegwerfen und Rohstoffe sparen durch nachfüllbares Farb- und Schreibmaterial



Nachfüllbar

heißt Kosten sparen und Abfall vermeiden



Naturprodukte & Recycling

heißt natürliche Ressourcen schonen

Natur- und Recyclingprodukte schonen Umwelt und Klima durch einen geringeren Energie- und Wasserverbrauch

Schadstofffreies & nachhaltiges Schulmaterial
Achte auf dieses Label in deinem Geschäft!



Die komplette Produktliste finden Sie unter: www.ech-kafe-clever.lu

LASEP STENGEFORT

LIGUE DES ASSOCIATIONS SPORTIVES
DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE



Léif Kanner, léif Elteren

En Dönschdeg, de 25. September 2018 fänken d'Aktivitéiten vun der Lasep nees un.
Fir Sport a Spill ass gesuergt.

Rendez-vous ass an der Sportshal :
en Dönschdeg de 25.09.2018

fir 1. – 3. Schouljoer: 14¹⁵ – 15¹⁵ Auer

fir 4. – 6. Schouljoer: 15¹⁵ – 16¹⁵ Auer

D'Kanner sollen hiren Turnkuerf matbréngen !

D'Cotisatioun fir dat ganzt Joer ass 25€ a gëtt am Ufank bezuelt.



Reprise des activités : mardi, le 25.09.2018 pour les

1 - 3 année d'études 14¹⁵ - 15¹⁵ heures

4 - 6 année d'études 15¹⁵ - 16¹⁵ heures

La LASEP offre aux enfants des activités sportives, des jeux.
Les enfants doivent apporter leurs affaires de sport.
La cotisation pour toute l'année s'élève à 25€ (à payer sur place).

Responsable:

Raphaël BECHET

tél.: 621 353 564

Heimat mellen ech mäi Kand un, fir un de
Sportsnomëtteger vun der LASEP deelzehuelen:

Numm a Virnumm:

.....

tél.:,

(à contacter en cas d'urgence: malaise, accident)

Matricule:

Klass:

Titulaire:



Vacances et congés scolaires 2018/2019

L'année scolaire 2018/2019 commence le lundi 17 septembre 2018 à 8 heures et finit le vendredi 12 juillet 2018 à 16 heures.

SEPTEMBRE 2018							OKTOBRE 2018							NOVEMBRE 2018							DECEMBRE 2018										
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di				
35					1	2	40	1	2	3	4	5	6	7	44			1	2	3	4	48						1	2		
36	3	4	5	6	7	8	9	41	8	9	10	11	12	13	14	45	5	6	7	8	9	10	11	49	3	4	5	6	7	8	9
37	10	11	12	13	14	15	16	42	15	16	17	18	19	20	21	46	12	13	14	15	16	17	18	50	10	11	12	13	14	15	16
38	17	18	19	20	21	22	23	43	22	23	24	25	26	27	28	47	19	20	21	22	23	24	25	51	17	18	19	20	21	22	23
39	24	25	26	27	28	29	30	44	29	30	31					48	26	27	28	29				52	24	25	26	27	28	29	30
																								53	31						

JANVIER 2019							FEVRIER 2019							MARS 2019							AVRIL 2019										
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di				
01		1	2	3	4	5	6	05				1	2	3	09				1	2	3	14	1	2	3	4	5	6	7		
02	7	8	9	10	11	12	13	06	4	5	6	7	8	9	10	10	4	5	6	7	8	9	10	15	8	9	10	11	12	13	14
03	14	15	16	17	18	19	20	07	11	12	13	14	15	16	17	11	11	12	13	14	15	16	17	16	15	16	17	18	19	20	21
04	21	22	23	24	25	26	27	08	18	19	20	21	22	23	24	12	18	19	20	21	22	23	24	17	22	23	24	25	26	27	28
05	28	29	30	31				09	25	26	27	28				13	25	26	27	28	29	30	31	18	29	30					

MAI 2019							JUIN 2019							JUILLET 2019							AOÛT 2019										
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di				
18			1	2	3	4	5	22				1	2	27	1	2	3	4	5	6	7	31			1	2	3	4			
19	6	7	8	9	10	11	12	23	3	4	5	6	7	8	9	28	8	9	10	11	12	13	14	32	5	6	7	8	9	10	11
20	13	14	15	16	17	18	19	24	10	11	12	13	14	15	16	29	15	16	17	18	19	20	21	33	12	13	14	15	16	17	18
21	20	21	22	23	24	25	26	25	17	18	19	20	21	22	23	30	22	23	24	25	26	27	28	34	19	20	21	22	23	24	25
22	27	28	29	30	31			26	24	25	26	27	28	29	30	31	29	30	31					35	26	27	28	29	30	31	

- Vacances scolaires
- Jours et congés isolés

L'année scolaire 2019/2020

- L'année scolaire commence le lundi 16 septembre 2019 et finit le mercredi 15 juillet 2020.
- Le congé de la Toussaint commence le samedi 26 octobre 2019 et finit le dimanche 3 novembre 2019.
- * Les classes de l'école fondamentale chôment le vendredi 6 décembre 2019, jour de la St. Nicolas.
- Les vacances de Noël commencent le samedi 21 décembre 2019 et finissent le dimanche 5 janvier 2020.
- Le congé de Carnaval commence le samedi 15 février 2020 et finit le dimanche 23 février 2020.
- Les vacances de Pâques commencent le samedi 4 avril 2020 et finissent le dimanche 19 avril 2020.
- Jour férié légal: le vendredi 1er mai 2020.
- Jour de congé pour l'Ascension: le jeudi 21 mai 2020.
- Le congé de la Pentecôte commence le samedi 30 mai 2020 et finit le dimanche 7 juin 2020.
- Jour de congé pour la célébration publique de l'anniversaire de SAR le Grand-Duc: le mardi 23 juin 2020.
- Les vacances d'été commencent le jeudi 16 juillet 2020 et finissent le lundi 14 septembre 2020.



Remarques

- 1) La veille des vacances de la Toussaint, de Noël, de Carnaval, de Pâques et de la Pentecôte, les élèves sont congédiés à la fin des cours de l'après-midi, c'est-à-dire le vendredi à 16h00.
- 2) D'après la circulaire ministérielle concernant l'organisation scolaire, les classes du 3e cycle de l'enseignement fondamental fonctionnent normalement le lendemain de la 1ère communion (le dimanche 19 mai 2019).
Toutefois, les enseignants de ces classes voudront bien accepter d'éventuelles excuses écrites concernant les absences d'élèves au cours de la matinée. Il en est de même pour le jour du pèlerinage à Notre-Dame de Luxembourg, le vendredi 17 mai 2019.



Édité par l'Administration communale de Steinfort | Service des Relations Publiques
Michel Clemen | Myriam Kneip | Maida Hajrovic | Pyckavet Lena

B.P. 42 | L- 8401 Steinfort
Tel: 399 313-210/214/215 | service-pr@steinfort.lu

Illustrations: Ingo Schandeler

Imprimerie Heintz Pétange
Papier cyclus print 100% recyclé